

République démocratique du Congo : Demande au titre de la composante d'accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et rapport sur le programme suivi par les services du FMI de 2008

Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 11 mars 2009 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 mars 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Déclaration des services du FMI.
- Communiqué de presse.
- Déclaration de l'Administrateur pour la République démocratique du Congo.

Les documents ci-après seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités congolaises au FMI*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Demande au titre de la composante d'accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et rapport sur le programme suivi par les services du FMI de 2008

Préparé par le Département Afrique

(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Mark Plant et Anthony Boote

4 mars 2009

Contexte : L'effondrement des cours des matières premières provoqué par la crise financière mondiale a contribué à une forte compression des réserves officielles brutes et à un ralentissement de la croissance économique. La résurgence du conflit à l'Est du pays a aggravé la situation économique. L'ajustement au redoutable choc des termes de l'échange risque de menacer la stabilité économique, de freiner davantage l'activité et d'aiguiser les tensions sociales à l'heure même où la République démocratique du Congo (RDC) doit relever les défis de la reconstruction et de la réconciliation politique.

Demande d'un concours au titre de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE): Les autorités de la RDC demandent un décaissement au titre de la composante d'accès rapide de la FCE (133,25 millions de DTS, soit 25 % de la quote-part) pour aider le pays à s'adapter au choc exogène et à en amortir l'impact sur l'économie. L'intégralité du montant deviendrait disponible dès l'approbation par le Conseil.

Entretiens : Les entretiens se sont déroulés à Kinshasa du 10 au 20 décembre 2008. La mission a rencontré le Premier Ministre, M. Muzito, le Ministre des Finances, M. Matenda, le Ministre du Budget, M. Lokola, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Masangu, d'autres hauts responsables et des représentants du parlement et de la communauté des bailleurs de fonds. La mission, composée de MM Ames (chef de mission), Ben Ltaifa et Farah (tous du Département Afrique) et de M. Karam (Département des finances publiques), a travaillé en étroite collaboration avec les représentants locaux de la Banque mondiale et des autres organismes donateurs.

Relations avec le FMI : Depuis 2006 les services du FMI assurent le suivi des politiques mises en œuvre à la faveur de programmes suivis par les services du FMI (PSSF). Le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec la RDC en septembre 2007. Les montants mis à disposition dans le cadre du dernier accord au titre de la FRPC (580 millions de DTS, soit 109 % de la quote-part) avaient été presque intégralement tirés (553.47 millions de DTS) avant l'expiration de l'accord en mars 2006, sans que la sixième revue ait pu être achevée du fait de dérapages. La RDC a atteint le point de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée en juillet 2003. Pour atteindre le point d'achèvement il faudra mener à terme la première revue d'un nouvel accord FRPC, mettre en œuvre de façon satisfaisante pendant un an la stratégie de réduction de la pauvreté et observer les déclencheurs adoptés d'un commun accord. Au point d'achèvement la RDC recevra plus de 7 milliards de dollars ÉU (en valeur actualisée nette) d'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Introduction	5
II. Évolution récente.....	5
III. Résultats dans le cadre du PSSF de 2008	9
IV. Choc des termes de l'échange de 2009 et riposte	9
V. Besoins et risques liés au financement extérieur	13
VI. Capacité à rembourser le FMI	14
VII. Évaluation par les services du FMI	15

Tableau texte

1. Estimation de l'impact de la crise financière mondiale sur la balance des paiements 2008–09	11
---	----

Graphique

1. Évolution macroéconomique récente.....	7
---	---

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–10	17
2. Opérations de l'administration centrale, 2007–10	18
3. Opérations de l'administration centrale (% du PIB), 2007–10.....	19
4a. Situation monétaire, 2006–09 (aux taux de change du programme)	20
4b. Situation monétaire, 2006–09 (aux taux de change courants)	21
5. Comptes de la Banque centrale du Congo, 2006–09	22
6. Synthèse de la balance des paiements, 2006–10.....	23
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2008–19	24

Appendice

I. Lettre d'intention	25
-----------------------------	----

Tableaux de l'appendice

1. Repères quantitatifs trimestriels, 2007–08.....	29
2. Repères structurels pour le second semestre 2008.....	30
3. Repères quantitatifs trimestriels, 2008–09	31

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- La crise financière mondiale et le ralentissement de l'économie ont provoqué un net repli des cours mondiaux des matières premières. Conjugué à la résurgence du conflit à l'Est du pays, ce phénomène a entraîné une forte compression des réserves officielles brutes et pesé lourdement sur le taux de change.
- La résurgence du conflit a mis à mal la gestion économique. L'augmentation des dépenses sécuritaires a eu pour effet de gonfler considérablement les emprunts de l'État auprès de la Banque centrale du Congo (BCC). La BCC a, en retour, durci la politique monétaire afin d'amortir l'impact de l'expansion budgétaire.
- Les résultats du programme de 2008 suivi par les services du FMI (PSSF) ont été mitigés, subissant les effets du choc exogène. Des faiblesses subsistent mais les autorités ont renforcé la gestion des finances publiques, notamment au regard des dépenses publiques d'urgence. Elles ont par ailleurs réalisé des progrès au regard des préoccupations formulées par les services du FMI quant aux répercussions que pouvait avoir pour la viabilité de la dette l'accord de coopération sino-congolais en matière d'exploitation minière et d'infrastructure.
- Les retombées négatives de la crise financière mondiale sur l'économie de la RDC devraient s'intensifier. La dégradation forte et brutale des termes de l'échange et des investissements étrangers directs (notamment dans le secteur minier) a pour effet d'obérer des réserves officielles brutes déjà modestes et, partant, d'affaiblir les finances publiques, de ralentir la croissance économique et d'aggraver le chômage.
- Les autorités sont déterminées à appliquer les politiques d'ajustement appropriées. La politique budgétaire veillera notamment à éviter les emprunts auprès du système bancaire et à recentrer les dépenses publiques de manière à amortir l'impact du choc sur les couches de population pauvres. La politique monétaire restera vigilante tout en insistant sur la reconstitution des réserves officielles brutes dans le contexte d'un régime de change flexible. Il faudra toutefois compter sur une aide accrue de la part des bailleurs de fonds pour contribuer à prémunir l'économie contre les effets du choc.
- Les autorités demandent un décaissement au titre de la composante d'accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (CAR-FCE) pour contribuer à reconstituer les faibles réserves internationales et à mobiliser un concours accru des bailleurs des fonds. L'accès proposé est de 25 % de la quote-part (133,25 millions de DTS).

- Les services du FMI appuient la demande des autorités compte tenu i) du caractère soudain et pernicieux de l'impact du choc sur la balance des paiements et ii) de la riposte appropriée engagée par les autorités. Celles-ci doivent maintenant résolument mettre en œuvre les politiques qu'elles se sont engagées à mener et être prêtes à prendre d'autres initiatives pour le cas où les recettes publiques ou l'aide des bailleurs de fonds ne seraient pas à la hauteur des attentes.

I. INTRODUCTION

1. **La reprise économique de la RDC, pays fragile sortant d'un conflit, est menacée par une détérioration brutale de ses termes de l'échange des suites de la crise financière mondiale.** Durant ces dernières années, le rétablissement de la paix sur la majeure partie du territoire national et la transition vers un gouvernement démocratiquement élu ont permis de jeter les bases de la croissance économique, notamment sous l'impulsion d'une solide activité minière. Malgré plusieurs dérapages périodiques, l'inflation a été maintenue à des niveaux modérés et les réserves internationales brutes se sont accrues, partant certes de niveaux particulièrement bas. Cependant, l'effondrement rapide des cours mondiaux des matières premières et la résurgence du conflit à l'Est du pays ont abouti à une détérioration des comptes budgétaires et extérieurs, et en particulier à une compression spectaculaire des réserves officielles brutes. Vu l'ampleur du choc des termes de l'échange et son caractère brutal, les autorités demandent un décaissement au titre de la composante d'accès rapide de la FCE de 25 % de la quote-part (133,25 millions de DTS, soit environ 200 millions de dollars).

II. ÉVOLUTION RÉCENTE

2. **Les cours mondiaux des matières premières se sont effondrés au quatrième trimestre 2008.** Les prix du cuivre, du cobalt et des diamants, produits qui représentent les quatre cinquièmes des exportations de marchandises de la RDC ont pratiquement été réduits de moitié, d'un tiers et d'un quart, respectivement. Pour l'année, l'impact de ces diminutions sur les termes de l'échange a été largement compensé par les résultats plus robustes enregistrés au premier semestre. Cependant, les termes de l'échange devaient continuer de se détériorer d'environ 23 % en 2009 (tableau 1 et graphique 1).

3. **La résurgence du conflit à l'Est du pays a aggravé les problèmes socio-économiques.** Les forces rebelles ont lancé en septembre 2008 une grande offensive qui a provoqué une crise humanitaire et le déplacement de plus de 250.000 personnes. L'ONU a récemment intercédé pour mettre en place un cessez-le-feu et les autorités congolaises et rwandaises collaborent pour affranchir la région des forces rebelles et les intégrer dans l'armée nationale, avec le soutien des partenaires internationaux. La situation reste cependant fragile.

4. **Ces deux phénomènes conjugués compliquent la gestion économique.** Le solde budgétaire sous-jacent¹ était excédentaire jusqu'à la fin du troisième trimestre de 2008, les solides résultats au plan des recettes compensant l'augmentation des dépenses sécuritaires. Il est cependant devenu déficitaire au quatrième trimestre car la persistance d'un niveau élevé

¹ Le solde budgétaire sous-jacent est défini comme les recettes moins les dépenses à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure, des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des dépenses exceptionnelles.

de dépenses sécuritaires a plus que compensé les modestes dépassements de recettes par rapport aux objectifs du programme (tableaux 2 et 3), donnant pour l'ensemble de l'année un excédent d'environ 1 % du PIB —1 point de pourcentage de moins que projeté. Le crédit net de la BCC à l'État a augmenté de 1,8 % du PIB en fin d'année par rapport aux projections (tableaux 4 et 5). L'augmentation des dépenses de sécurité et le tassement des recettes d'exportation ont entraîné une diminution considérable des réserves officielles brutes, qui à la fin 2008 sont descendues au niveau le plus bas depuis cinq ans (83 millions de dollars É.U., soit moins d'une semaine d'importation). Face à cette situation la BCC a relevé son taux de référence en trois temps, de 28 % à 65 %, augmenté le niveau de réserves obligatoires de 5 à 7 %, et épongé les excès de liquidité par adjudication de BTR².

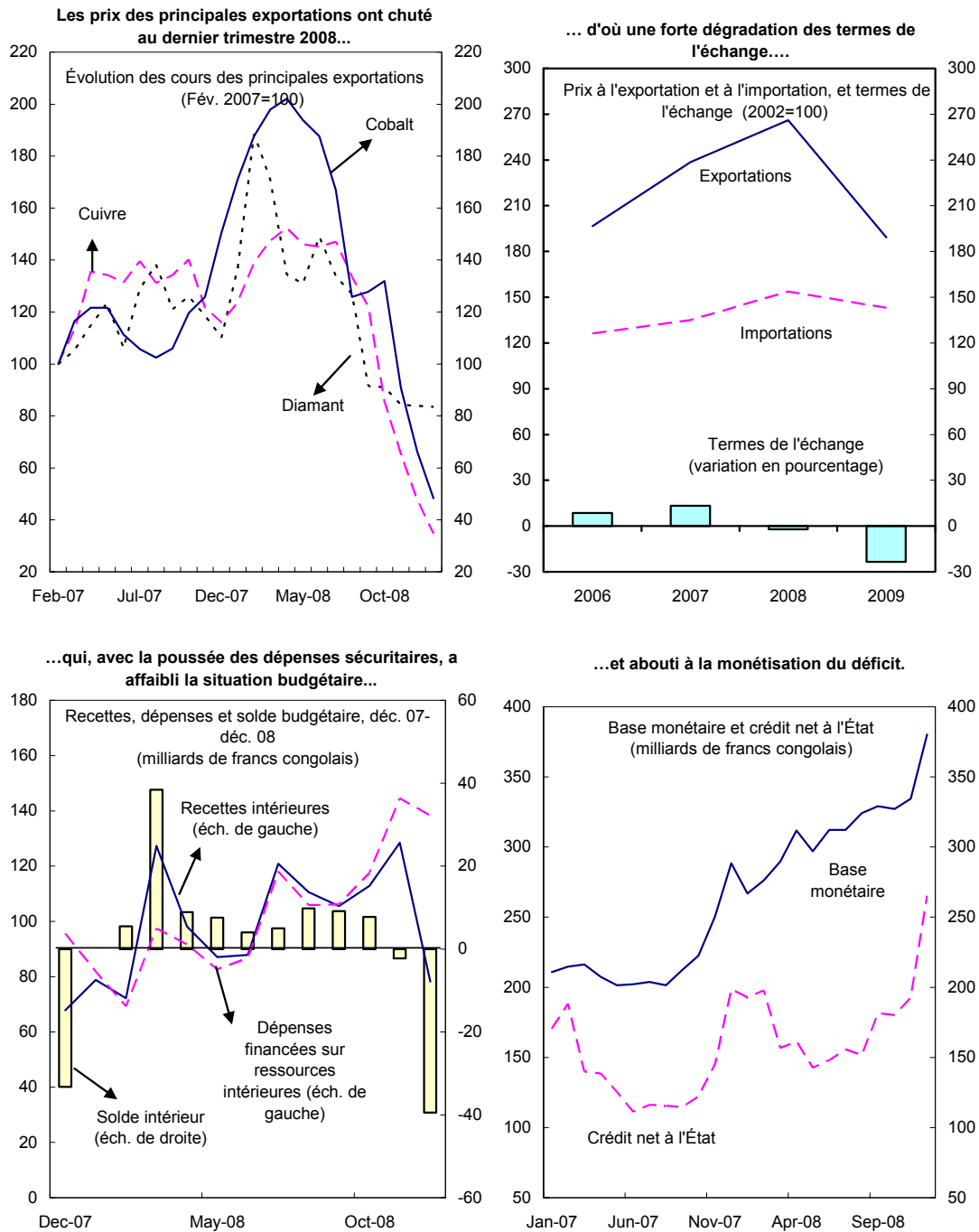
5. **Des tensions se sont manifestées sur le taux de change.** La diminution des réserves officielles brutes et les anticipations d'une offre limitée de devises ont entraîné une dépréciation du franc congolais de 10 % par rapport au dollar en fin d'année. Le franc s'est depuis stabilisé en réaction aux mesures adoptées par la BCC.

6. **L'inflation s'est modérée avec le ralentissement de la croissance économique.** La croissance du PIB réel est estimée à environ 8 % en 2008, contre une projection de 10 %. Le chômage semblerait s'inscrire en nette hausse dans le secteur minier où les entreprises ont réduit leurs activités et renoncé à une partie de leur main-d'œuvre³. Si l'inflation s'est modérée dans le courant de 2008 avec le repli des prix des produits alimentaires et énergétiques, elle a enregistré une sensible remontée en décembre en raison de la dépréciation du franc congolais et a clos l'année à 28 % (en glissement annuel), dépassant ainsi de 4 points l'objectif des autorités.

² La BCC a ramené le ratio de réserves obligatoires à 5 % fin janvier.

³ Bien que l'on ne dispose pas de statistiques fiables de chômage, selon des estimations 200.000 emplois auraient été supprimés dans les activités minières et connexes suite à la fermeture de la moitié des entreprises métallurgiques de cuivre et de cobalt du pays.

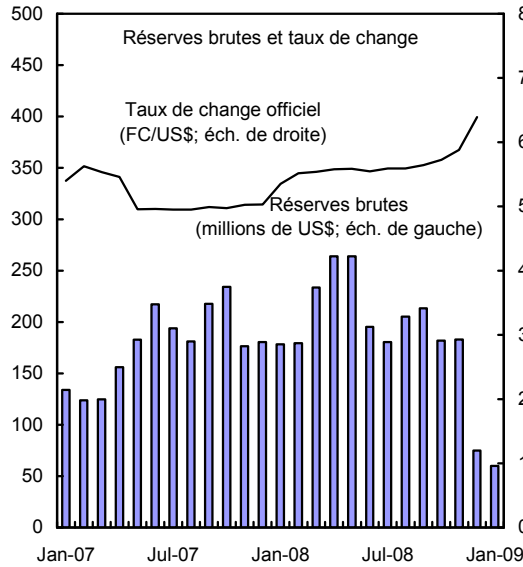
Graphique 1. République démocratique du Congo : Évolution récente de la situation macroéconomique



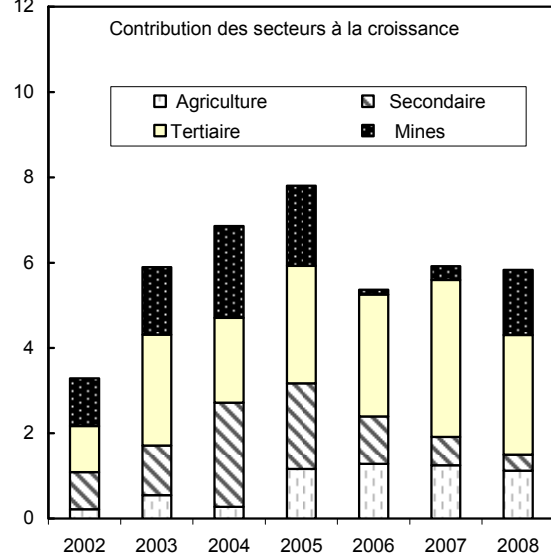
Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 1. République démocratique du Congo : Évolution récente de la situation macroéconomique (suite et fin)

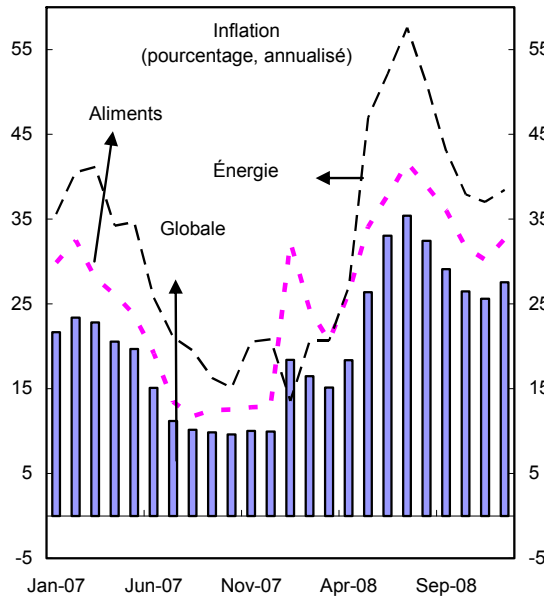
La détérioration des termes de l'échange et l'aggravation du conflit ont entraîné une forte chute des réserves internationales et pesé sur le taux de change.



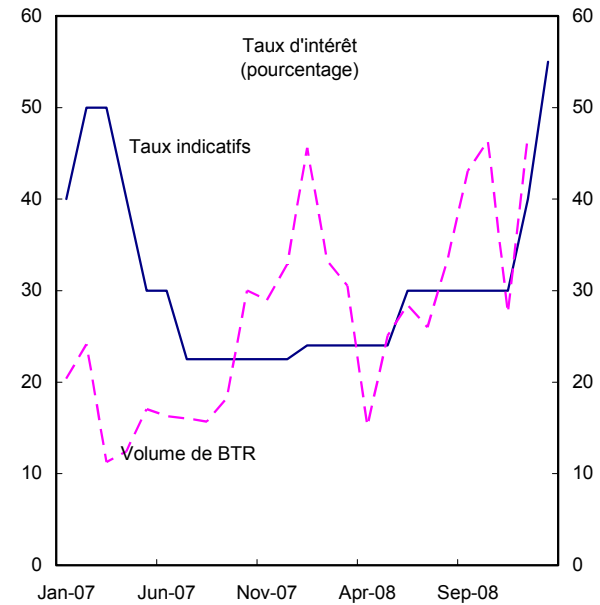
Bien que la croissance soit restée solide...



... l'inflation est remontée en décembre 2008, après avoir baissé du fait du repli des prix des produits alimentaires et énergétiques.



La banque centrale a réagi en durcissant la politique monétaire.



Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

III. RÉSULTATS DANS LE CADRE DU PSSF DE 2008

7. **Les résultats enregistrés dans le cadre du PSSF de 2008 ont été mitigés, d'autant qu'ils ont subi l'impact de la crise financière mondiale et de l'aggravation du conflit à l'Est du pays.** Les repères quantitatifs à la fin septembre et à la fin décembre, à une seule exception, n'ont pas été tenus (appendice, tableau 1)⁴. Les écarts enregistrés au troisième trimestre étaient négligeables mais ils se sont agrandis par la suite. La chute des prix à l'exportation au cours du quatrième trimestre a contribué à la baisse des avoirs extérieurs nets de la BCC par rapport à l'objectif. Le gonflement des dépenses sécuritaires et humanitaires liées au conflit explique pour près de la moitié l'écart par rapport aux objectifs de crédit net à l'État, d'avoirs intérieurs nets et d'avoirs extérieurs nets définis pour le programme. Le reste est attribuable aux dépassements de dépenses liées aux réformes d'administration des recettes, à l'investissement dans l'agriculture et à l'augmentation des salaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé, et aux faiblesses persistantes dans la gestion des finances publiques (GFP). Le plafonnement continu à zéro du financement par la BCC, sans autorisation préalable, des dépenses de l'État a été observé à partir du 1^{er} novembre⁵. Le plafonnement continu à zéro des nouveaux emprunts non concessionnels à plus d'un an a été dépassé lorsque les autorités ont contracté un emprunt non concessionnel de 72 millions de dollars pour financer la part de la RDC dans un projet régional de télécommunications à fibres optiques. Deux des six repères structurels ont été observés, trois devraient l'être sous peu, et le dernier, qui exige plus de temps pour être respecté sera une mesure préalable d'un futur accord au titre de la FRPC (Appendice, tableau 2).

8. **Les autorités ont donné suite aux préoccupations formulées par les services du FMI quant aux répercussions que pouvait avoir pour la viabilité de la dette l'accord de coopération sino-congolais en matière d'exploitation minière et d'infrastructure.** Il apparaît que les autorités et leurs partenaires chinois ont convenu de renoncer aux projets d'infrastructure de la deuxième phase (3 milliards de dollars EU). Les échanges se poursuivent quant à la suppression éventuelle des garanties de l'État dans le projet minier (3,2 milliards de dollars EU) et à l'augmentation de la concessionnalité du financement des projets d'infrastructure restants (3 milliards de dollars EU).

IV. CHOC DES TERMES DE L'ÉCHANGE DE 2009 ET RIPOSTE

9. **La crise financière a eu un impact profond et soudain sur la balance des paiements.** Selon les projections, en 2009 les recettes d'exportations devraient désormais

⁴ Les repères quantitatifs à fin septembre et fin décembre définis dans le document ont été revus en juin suite à la demande formulée par les autorités dans leur lettre d'intention pour que le PSSF de 2008 soit prorogé jusqu'à la fin de l'année. Le tableau 4 présente les repères tels qu'ils avaient été initialement et les révisions qui y ont été apportées.

⁵ Les autorités ont pris des mesures décisives pour s'attaquer aux faiblesses de GFP, notamment celles liées aux dépenses publiques urgentes, qui sont à l'origine des cas de communication d'informations inexacts.

baisser par rapport à 2008 de quelque 3 milliards de dollars ÉU (27 % du PIB) principalement en raison de l'effondrement des cours mondiaux des matières premières (tableau texte). La balance commerciale devrait par conséquent passer d'un excédent d'environ 1 % du PIB en 2008 à un déficit de près de 15 % en 2009, même après avoir tenu compte de la baisse attendue des importations du fait du repli de l'investissement direct étranger (IDE), de la diminution des prix des importations et de la dépréciation du taux de change réel. Le net recul de l'IDE (60 %) dans le secteur minier aura pour effet d'aggraver la forte détérioration des termes de l'échange. Le déficit des transactions courantes devrait donc se creuser de quelque 10 points pour atteindre 23 % du PIB en dépit de la compression projetée du déficit du compte des biens et services imputable à un ralentissement du commerce des marchandises (tableau 6). Dans ces conditions, les réserves officielles brutes, dont le niveau est déjà faible, risquent fortement d'être épuisées malgré les flux nets projetés des comptes de capital et d'opérations financières⁶. Si ce choc ne s'était pas produit, les services du FMI estiment que l'État aurait reçu environ 250–300 millions de recettes en devises au titre de sa part des recettes d'exportation de pétrole et de la fiscalité minière. Ces recettes et les acquisitions de devises par la banque centrale (principalement auprès des sociétés minières) auraient pu augmenter le niveau des réserves officielles⁷.

10. **L'impact économique du choc est considérable.** La croissance économique devrait être ramenée à 4½ % en 2009, le chômage dans les régions à vocation minière devrait continuer d'augmenter, mais l'inflation devrait se situer aux alentours de 12 % vers la fin de l'année, en partie du fait de la chute des prix des produits alimentaires et énergétiques.

⁶ Le niveau important des autres flux privés (7 % du PIB) en 2008 — qui s'explique par les carences des statistiques de balance des paiements — complique les comparaisons entre 2008 et 2009. On sous-estime notamment l'impact qu'ont sur la balance des paiements la baisse de l'IDE et l'ajustement des importations suite au choc.

⁷ On obtient ce chiffre en appliquant le ratio recettes en devises de la BCC ou de l'État/total des exportations pétrolières et minières en 2006–08 (9–10 %) à la perte de recettes d'exportation projetée du fait de la chute des cours mondiaux.

Democratic Republic of the Congo: Estimate of the Impact of the Global Financial Crisis on the Trade balance, 2008-09

	2008	2009	
	Est.	Terms of trade and volume impact	Projections with revised import/export volumes and prices
	(A)	(B)	C=A+B
Trade balance	125.1	-1,868.4	-1,743.3
percent of GDP	1.1	-16.8	-15.7
Exports	6,835.8	-3,202.8	3,633.1
Imports	-6,710.7	-1,334.3	-5,376.4
Terms of trade effect ¹			
Trade balance (U.S. dollars)	...	-1,889.3	...
percent of GDP	...	-17.0	...
Exports (U.S. dollars)	...	-2,805.6	...
Copper	...	-1,115.8	...
Cobalt	...	-1,040.8	...
Oil	...	-377.3	...
Diamonds	...	-98.8	...
Other	...	-172.8	...
Imports (U.S. dollars)	...	-916.3	...
Oil	...	-462.4	...
Other imports	...	-453.9	...
Volume effect ²			
Trade balance (U.S. dollars)	...	20.9	...
percent of GDP	...	0.2	...
Exports (U.S. dollars)	...	-397.1	...
Imports (U.S. dollars)	...	-418.0	...
Memorandum items			
Copper price (US\$/ton)	6,963	...	3,500
Cobalt price (US\$/ton)	59,415	...	29,863
Oil price (US\$/barrel)	95	...	49
GDP (US\$ million)	11,845	...	11,130

Source: Congolese authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ This is calculated by applying export and import volumes of 2008 to the change in import and export prices between 2008 and 2009.

² Applies the prices of 2009 to the change of volumes between 2009 and 2008, including adjustments in imports induced by lower export receipts.

11. **Bien que les possibilités d'ajustement des politiques à court terme soient limitées, les autorités sont déterminées à mener des politiques prudentes et elles ont demandé aux services du FMI d'en effectuer un suivi.** La décentralisation budgétaire voulue par la constitution, l'impact décalé des augmentations de salaires de 2008, la persistance du niveau élevé des dépenses sécuritaires et la nécessité d'engager des dépenses bien ciblées pour amortir l'impact socio-économique du choc sont autant de facteurs qui limitent la marge de manœuvre budgétaire à court terme. Cela dit, les autorités sont déterminées à mener des politiques macroéconomiques prudentes qui viendront par ailleurs étayer leur demande d'aide d'urgence pour combler les écarts de financement. Elles ont demandé aux services du FMI de poursuivre le suivi de leur programme économique jusqu'à la fin juin 2008 à partir des repères trimestriels convenus d'un commun accord dans le souci d'établir des antécédents de bonne mise en œuvre pouvant ouvrir la voie à un nouvel accord triennal au titre de la FRPC. Les autorités entendent ainsi notamment (appendice, tableau 3) :

- **Maintenir une politique budgétaire prudente.** Le programme des autorités prévoit de ne pas emprunter auprès du secteur bancaire afin de réduire dans toute la mesure du possible les tensions sur le taux de change et les prix intérieurs. L'objectif de solde budgétaire sous-jacent est ainsi fixé à un excédent de 0,2 % du PIB. Compte tenu de l'impact des mesures adoptées au milieu de 2008 sur l'ensemble de l'année (0,6 % du PIB) et de l'inversion de la réduction du prix fiscal des produits pétroliers (0,5 % du PIB), les recettes intérieures sont projetées à environ 18 % du PIB⁸. Grâce à un renforcement de la GFP les dépenses financées sur ressources intérieures sont fixées à environ 18 % du PIB.
- **Redéployer les dépenses afin de promouvoir les activités à forte intensité de main-d'œuvre et à contenu national élevé.** Les transferts (hors salaires) passeraient de 3,4 % du PIB en 2008 à 5,6 %, conformément à la politique de décentralisation, et près de la moitié seraient affectés à des projets d'investissement à forte intensité de main-d'œuvre⁹. Les dépenses budgétisées en biens et services devraient baisser d'environ 15 % en termes nominaux, mais le programme prévoit une saine augmentation des dépenses non militaires, vu les considérables dépassements des dépenses sécuritaires en 2008. La masse salariale est plafonnée à 7 % du PIB, avec une augmentation nominale du fait de l'effet décalé des augmentations salariales dans les secteurs de l'éducation et de la santé à la fin 2009 et du coût de l'harmonisation des échelles salariales de la fonction publique à Kinshasa et dans les provinces¹⁰. Le programme prévoit également une réserve budgétaire pour parer aux imprévus, tels que catastrophes naturelles ou activités liées à la sécurité.
- **Maintenir une politique monétaire vigilante conforme aux objectifs d'inflation et de réserves officielles et à un régime de change flexible.** La BCC surveillera de près l'impact de la politique budgétaire sur les liquidités et ajustera la base monétaire conformément aux objectifs du programme monétaire. Elle procédera principalement à des adjudications de billets de trésorerie (BTR) afin d'éponger les considérables injections de liquidités issues des opérations de l'administration centrale. La politique de taux d'intérêt aura pour principal objectif de ramener le taux indicatif de la BCC aux niveaux antérieurs à décembre 2008 à mesure que se durciront les conditions budgétaires au premier semestre de 2009. La BCC maintiendra un régime de change flexible tout en assurant son objectif de réserves brutes. Le cas échéant, elle pourra également procéder à des enchères de devises pour stériliser partiellement les injections de liquidités liées aux dépenses publiques financées sur les apports des bailleurs de fonds¹¹. Elle ne résistera cependant pas aux

⁸ À l'exclusion de la prime de signature envisagée dans l'accord de coopération sino-congolais.

⁹ L'administration centrale continuera de gérer le versement des salaires des fonctionnaires dans les provinces, mais la part des transferts liés aux biens et aux services sera entièrement gérée par les provinces. Les transferts se rapportant aux investissements seront gérés conjointement par l'administration centrale et par les provinces.

¹⁰ La Banque mondiale apporte une assistance technique en décentralisation, en particulier en ce qui a trait à la réforme des échelles salariales pour rationaliser la fonction publique et la rendre plus performante.

¹¹ La BCC a cessé d'avoir des transactions bilatérales en devises avec les banques en 2007.

variations de taux de change attribuables à l'évolution des fondamentaux de l'économie, comme une détérioration des termes de l'échange, afin de faciliter l'ajustement au choc.

12. La riposte des autorités est jugée appropriée, mais les services du FMI les invitent à mettre résolument en œuvre les politiques qu'elles se sont engagées à mener et à être prêtes à prendre d'autres initiatives le cas échéant. Les autorités doivent notamment :

- Gérer le budget strictement sur une base caisse tout en renforçant le contrôle des engagements de dépenses afin d'éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs. Il convient également de donner un ordre de priorité aux dépenses, de les maîtriser au premier trimestre de l'année et de n'opérer un relâchement que lorsque les flux d'aide financière d'urgence se matérialiseront.
- Limiter les transferts aux provinces (notamment aux fins d'investissement) conformément aux contraintes de capacité institutionnelle.
- Être prêtes à adopter d'autres mesures pour le cas où l'aide des donateurs ou les recettes publiques ne seraient pas à la hauteur des attentes, comme par exemple freiner la mise en œuvre de la politique de décentralisation, retarder l'adoption d'une échelle salariale uniforme pour la fonction publique, ou une autre révision du prix fiscal des produits pétroliers.
- S'abstenir d'utiliser les recettes ponctuelles, y compris la prime de signature de la convention de coopération sino-congolaise, pour financer les dépenses courantes. Par ailleurs, s'il est décaissé, les autorités doivent s'abstenir d'utiliser le produit de la prime de signature tant que la convention n'a pas été renégociée.
- Améliorer les capacités de prévision des liquidités de la BCC grâce, entre autres choses, à une meilleure coordination avec le Trésor et une meilleure évaluation de la conjoncture des marchés monétaires, afin d'éponger tout excédent de liquidité pour atteindre les objectifs monétaires.
- S'abstenir d'instaurer ou d'intensifier des restrictions aux taux de change ou au commerce extérieur et, dans la mesure du possible, limiter les interventions de la BCC sur le marché des changes au lissage des volatilités à court terme.

V. BESOINS ET RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT EXTÉRIEUR

13. Le choc exogène risque de provoquer de considérables besoins de financement du budget et de la balance des paiements en 2009. Les services du FMI prévoient un écart de financement global de la balance des paiements de 590 millions de dollars correspondant à un déficit budgétaire de 320 millions de dollars ÉU (y compris service de la dette aux

créanciers du Club de Paris¹²) et à une accumulation de réserves officielles brutes de 270 millions de dollars ÉU. La Banque mondiale apporte un appui budgétaire d'urgence de 100 millions de dollars ÉU par sa procédure d'aide rapide (Fast Track Facility) et la Commission européenne envisage d'apporter l'équivalent d'environ 40–60 millions d'euros en appui à la balance des paiements ou au budget. Ces concours, ainsi que l'accès rapide à la FCE de 25 % de la quote-part (133,25 millions de DTS, soit 200 millions de dollars ÉU), ramèneraient l'écart de financement résiduel à quelque 240 millions de dollars ÉU (dont 125 millions de dollars ÉU de service de la dette aux créanciers du Club de Paris). Un soutien accru de la part des bailleurs de fonds, y compris dans le cadre d'un éventuel accord triennal au titre de la FRPC, pourrait combler l'écart de financement résiduel.

14. **Il existe des risques considérables.** La demande d'exportations de la RDC et les prix de ces exportations risquent d'être sensiblement inférieurs aux projections. Le conflit dans la partie orientale du pays pourrait perdurer malgré les récents efforts pour rétablir la paix. Qui plus est, l'aide extérieure d'urgence pourrait ne pas être à la hauteur des attentes. Cela risquerait d'accentuer les déséquilibres macroéconomiques, de déclencher une dépréciation du taux de change, d'enclencher une spirale d'inflation, d'affaiblir l'activité économique et d'aggraver le chômage.

VI. CAPACITÉ À REMBOURSER LE FMI

15. **La RDC demeure surendettée.** D'après la dernière analyse de viabilité de la dette¹³, les indicateurs d'endettement extérieur ne redescendraient en-dessous de leur seuil de référence qu'après la fourniture d'un allègement intégral au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM. Il faudra opérer une gestion prudente de la dette (notamment en s'appuyant sur des dons et des prêts concessionnels) pour maintenir ces indicateurs en-dessous des seuils. Les clauses actuelles de la convention de coopération sino-congolaise entraîneraient une détérioration encore plus importante des indicateurs d'endettement de la RDC et compliquerait l'évolution vers un nouvel accord au titre de la FRPC et vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Cependant, les autorités se sont engagées, dans leur lettre d'intention, à ne contracter ni garantir aucun nouvel emprunt qui menacerait la viabilité de la dette.

16. **La capacité de la RDC à rembourser le FMI est satisfaisante, dans l'hypothèse d'un allègement de la dette** (tableau 7). En l'absence d'une aide extérieure plus fournie à la balance des paiements et d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, la RDC risquerait d'avoir beaucoup de mal à s'acquitter de ses obligations envers le FMI. Dans l'hypothèse de ce financement extérieur et de cet allègement de la dette, les

¹² Les créanciers du Club de Paris ont donné leur approbation à un financement du FMI au titre de la composante d'accès rapide de la FCE dans une situation d'arriérés envers les créanciers officiels bilatéraux et face à la probabilité d'une accumulation d'arriérés.

¹³ SM/07/293, supplément 1, 15 août 2007.

obligations de remboursement au FMI atteindraient un maximum de 2 % des exportations en 2009 pour revenir à une moyenne de quelque 0,3 % des exportations en 2010–19.

17. **Les autorités ont demandé une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2008.** La politique applicable à la composante d'accès rapide de la FCE exige des autorités qu'elles s'engagent à faire l'objet d'une évaluation des sauvegardes. Cette évaluation doit normalement être achevée avant que le pays membre ne puisse obtenir l'approbation d'un décaissement au titre de la composante d'accès rapide RAC face à un deuxième choc dans une période de cinq ans.

VII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

18. **L'effondrement soudain des cours internationaux des matières premières et la résurgence du conflit à l'Est du pays ont entraîné une profonde détérioration de la conjoncture économique,** et notamment un affaiblissement de la situation budgétaire, en pesant lourdement sur le taux de change et le maigre volume de réserves officielles et en poussant le chômage à la hausse. Bien que les résultats du PSSF de 2008 aient été mitigés, les écarts constatés par rapport aux objectifs étaient en grande partie imputables à l'impact de la crise financière mondiale et au conflit dans les provinces de l'Est. Les ripostes engagées en décembre 2008 et en janvier — resserrement des politiques monétaire et budgétaire — ont contribué de façon décisive à réduire les tensions macroéconomiques.

19. **Les retombées négatives de la crise financière mondiale s'intensifient.** La dégradation forte et brutale des termes de l'échange et des investissements étrangers directs pèsera davantage sur la balance des paiements ; les réserves officielles sont par ailleurs très faibles. Il s'en suivra également un affaiblissement de la croissance économique et de l'emploi.

20. **Le train de mesures adopté par les autorités pour réagir au choc exogène a été approprié.** L'État n'aura plus recours au financement bancaire et il redéploiera les dépenses pour amortir l'impact du choc sur la demande intérieure. Les autorités maintiendront la rigueur de leur politique monétaire ainsi que la souplesse du régime de change compte tenu du faible niveau des réserves. Elles s'engagent par ailleurs à assurer une gestion prudente de la dette et à n'adopter ni intensifier quelque restriction que ce soit en matière de change ou de commerce extérieur. Un appui extérieur sera toutefois nécessaire pour le budget et la balance des paiements afin de faciliter l'ajustement au choc tout en en réduisant l'impact social dans toute la mesure du possible.

21. **Les services du FMI appuient la demande des autorités au titre de la composante d'accès rapide de la FCE** compte tenu du caractère soudain et pernicieux de l'impact du choc sur la balance des paiements. Le concours apporté au titre de cette facilité permettra de combler l'écart de financement résiduel et de faire en sorte que la RDC dispose d'un niveau minimum acceptable de réserves officielles brutes pour amortir d'autres chocs.

22. **Des risques considérables pèsent sur les perspectives macroéconomiques, dont le repli des prix à l'exportation et la résurgence du conflit à l'Est du pays.** Cependant, l'augmentation des concours financiers des bailleurs de fonds et la détermination des autorités à adopter, le cas échéant, d'autres mesures correctives, contribueraient à maîtriser ces risques, au même titre que la poursuite des efforts de la communauté internationale pour promouvoir un règlement pacifique du conflit dans les provinces orientales.

23. **Les autorités doivent pour leur part mettre résolument en œuvre les politiques qu'elles se sont engagées à adopter.** Il est à cet égard déterminant d'adhérer strictement à un budget de base caisse, de faire avancer les réformes de GFP et de maintenir la rigueur de la politique monétaire. Les autorités doivent par ailleurs s'abstenir d'utiliser les recettes ponctuelles pour financer les dépenses courantes. Enfin, elles doivent être prêtes à adopter d'autres mesures si les risques pesant sur la balance des paiements venaient à se matérialiser.

Tableau 1. République démocratique du Congo – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–10

	2006	2007	2008		2009	2010
		Est.	PSSF rév.	Est.	Projections	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
PIB et prix						
PIB réel	5.6	6.3	10.0	8.2	4.4	6.4
Déflateur du PIB	13.6	17.9	17.4	19.7	11.5	15.4
Prix à la consommation, moyenne de la période	13.2	16.7	17.5	18.0	16.4	11.8
Prix à la consommation, fin de période	18.2	10.0	23.5	27.6	12.0	11.5
Secteur extérieur						
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	41.5	109.6	35.1	11.3	-46.8	13.7
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	16.9	81.8	29.7	27.6	-19.9	14.4
Volume des exportations	28.3	72.7	23.1	-0.2	-25.3	5.8
Volume des importations	15.0	69.9	15.2	12.1	-13.9	11.4
Termes de l'échange	8.5	13.4	-2.6	-2.1	-23.5	4.6
Taux de change effectif nominal ¹	1.3	-15.5	...	-11.0
Taux de change effectif réel ¹	11.6	2.6	...	0.8
Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Masse monétaire au sens large	60.4	49.5	30.2	54.9	16.4	...
Avoirs extérieurs nets	-11.5	30.8	14.9	-5.5	-9.3	...
Avoirs intérieurs nets	72.6	20.2	16.4	64.6	26.7	...
Dont :						
Crédit net à l'État	17.8	10.3	-7.9	10.4	0.0	...
Crédit au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	78.4	73.6	73.0	144.8	26.2	...
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Finances de l'administration centrale						
Total des recettes publiques	12.9	14.8	16.3	18.1	17.9	18.4
Dons	8.0	3.5	4.5	3.6	7.5	7.4
Total des dépenses publiques ²	21.5	18.8	19.2	22.2	29.0	35.0
Solde structurel (base caisse)	0.5	0.8	1.9	0.8	0.2	-0.5
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons compris)	-0.7	-0.6	1.6	-0.4	-3.6	-9.2
Solde budgétaire global (base caisse, dons compris) ³	-0.8	-1.2	1.0	-1.2	-4.2	-9.3
Épargne et investissement						
Épargne nationale brute	11.2	16.7	15.2	10.5	2.8	8.1
État	-0.4	-1.1	2.7	-0.5	-1.2	-1.3
Secteur privé	11.6	17.8	12.5	11.0	4.1	9.4
Investissement	13.3	18.2	20.4	22.8	26.7	35.9
État ⁴	3.3	2.3	3.4	3.6	9.6	17.7
Secteur privé	10.0	15.9	17.0	19.2	17.1	18.1
Balance des paiements						
Exportations de biens et services	37.8	65.4	49.2	62.1	37.9	39.5
Importations de biens et services	42.6	68.8	53.4	74.8	65.4	68.7
Solde extérieur courant, transferts compris	-2.1	-1.5	-5.2	-12.3	-23.9	-27.8
Solde extérieur courant, hors transferts	-9.9	-8.9	-7.7	-21.0	-32.5	-34.6
Réserves officielles brutes (fin de période, en millions de dollars EU)	154.5	180.6	200.0	83.0	270.0	416.0
Réserves officielles brutes (semaines d'importations de biens et services non liées à l'aide)	1.5	1.5	1.1	0.9	2.6	3.2
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)						
Dettes publiques extérieures						
Encours total, FMI inclus ⁵	10,813	10,524	10,353	10,353	10,172	2,685
Valeur actualisée nette (VAN) de la dette ⁶	7,831	7,986	7,856	7,856	7,719	1,758
VAN (en pourcentage des exportations de biens et services) ⁶	339.4	195.2	166.0	136.9	27.6	32.3
Service de la dette inscrit à l'échéancier	251.6	370.5	291.4	291.4	257.3	154.5
En pourcentage des exportations de biens et services	7.6	5.7	4.6	4.0	6.1	3.3
En pourcentage des recettes publiques	13.7	20.3	11.0	11.3	9.1	5.0
Taux de change, franc congolais/dollar EU						
Moyenne sur la période	468.3	516.0	...	563.2
Fin de période	503.4	503.0	...	639.3
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de francs congolais)	4,114	5,153	6,942	6,671	7,764	9,528

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Variation en moyenne annuelle. Le signe (-) indique une dépréciation.² Y compris les intérêts exigibles avant allègement de la dette et dépenses financées sur ressources dégagées au titre de l'initiative PPTE.³ Solde base caisse après allègement de la dette sur intérêts.⁴ Comprend les investissements financées sur ressources dégagées au titre de l'initiative PPTE renforcée.⁵ Le stock de la dette en fin de période exclut le gros de la dette envers le Club de Londres (environ 1 milliard de dollars EU en 2007), qui devrait être racheté avec une forte décote à partir de dons de l'IDA, mais comprend les arriérés accumulés et tient compte des accords d'apurement des arriérés conclus au point de décision PPTE.⁶ Les estimations et les projections sont basées sur l'analyse de viabilité de la dette de 2007 et après allègement intérimaire PPTE

aux conditions de Cologne. Comprend l'assistance en sus des conditions de l'initiative PPTE renforcée accordées par certains créanciers du Club de Paris. Les exportations sont calculées sur une moyenne mobile des trois années précédentes. Les projections supposent que la RDC atteindra le point d'achèvement PPTE au début 2010.

Tableau 2. République démocratique du Congo – Opérations financières de l'administration centrale, 2007–10

	2007		2008		2009	2010
	Est.	PSSF rév.	Est.	Est.	Projections	
(En milliards de francs congolais, sauf indication contraire)						
Total des recettes et dons	939.7	1,441.2	1,450.9	1,971.1	2,455.4	
Total des recettes	761.0	1,131.3	1,207.9	1,391.3	1,750.5	
Douanes et accises	278.1	404.7	423.8	547.1	669.4	
Impôts directs et indirects	259.9	401.4	433.5	543.2	719.8	
Pétrole (redevances et taxes)	159.3	208.7	232.7	147.5	160.2	
Divers	63.8	116.6	117.9	153.5	201.2	
Total des dons	178.7	309.9	243.0	579.8	704.9	
Dons budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons projet	32.5	152.6	80.5	319.6	450.7	
Aide au titre de l'initiative PPTE ¹	146.2	157.3	162.5	260.2	254.1	
Total des dépenses	968.7	1,330.3	1,480.4	2,252.3	3,330.2	
Dépenses courantes	802.6	1,033.0	1,166.7	1,268.5	1,530.9	
Salaires	301.0	440.7	452.0	540.9	421.4	
<i>Pour mémoire: Masse salariale provinces</i>	...	0.0	0.0	200.3	234.3	
Total masse salariale	540.9	655.7	
Intérêts exigibles	186.2	176.3	205.4	237.5	245.6	
<i>Dont : intérêts sur la dette extérieure</i>	157.5	146.2	171.7	219.8	227.9	
Transferts et subventions	111.7	222.7	226.9	234.2	505.2	
Subventions	6.2	8.9	15.7	11.8	14.7	
Institutions budgétaires subordonnées	9.3	12.1	9.2	19.0	24.0	
<i>Organismes Auxiliaires</i>	1.0	2.8	2.1	11.8	9.1	
Services ex-BPO	9.5	9.3	7.0	7.2	14.9	
Transferts aux provinces	49.7	141.8	125.0	124.8	366.0	
Transferts aux organismes de recouvrement	46.6	53.4	74.8	69.9	89.6	
Bourses d'études	...	6.4	2.1	8.8	10.9	
Autres transferts	...	0.0	0.0	0.0	0.0	
Biens et services	203.7	193.3	282.4	255.9	358.7	
Institutions	45.2	59.0	80.5	71.6	92.3	
Ministères	144.2	101.8	168.7	137.7	196.1	
Paievements centralisés	14.0	28.6	33.3	41.1	63.0	
Dépenses en capital	121.1	234.8	239.3	747.9	1,689.9	
Financement extérieur	76.9	167.4	132.3	483.7	1,201.8	
Financement intérieur	44.2	67.4	107.0	264.1	488.0	
Dépenses exceptionnelles ²	45.0	62.5	74.4	218.7	109.4	
Financement extérieur	0.0	27.4	0.0	173.5	86.8	
Financement intérieur	45.0	35.2	74.4	45.2	22.6	
Réserve budgétaire	0.0	0.0	0.0	17.2	0.0	
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-29.1	110.9	-29.5	-281.2	-874.8	
Solde structurel (base ordonnancements) ³	71.6	177.2	105.9	61.3	-40.6	
Variation des arriérés (augmentation = +)	-11.3	-14.6	-15.6	-13.8	0.0	
Décalage technique (augmentation = +)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde d'exploitation de la banque centrale	-19.9	-29.1	-35.8	-30.0	-10.0	
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééch. des intérêts)	-60.2	67.3	-81.0	-325.1	-884.8	
Solde structurel (base caisse) ³	40.5	133.5	54.4	17.4	-50.6	
Total du financement	60.2	-67.3	81.0	325.1	884.8	
Financement intérieur	48.8	-64.8	53.0	0.0	-38.1	
Bancaire	44.1	-50.8	67.0	0.0	-38.1	
Non bancaire	4.6	-14.0	-14.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette intérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Licences de téléphonie mobile	...	0.0	0.0	0.0	...	
Financement extérieur	37.5	-2.5	9.8	103.3	680.6	
Amortissement exigible avant allègement de la dette	-293.9	-220.7	-225.1	-380.1	-193.4	
Prêts (budget)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Prêts (projets)	60.9	73.6	51.8	354.4	820.5	
Allègement de la dette	209.1	48.2	83.4	128.9	53.5	
Accumulation d'arriérés extérieurs	61.4	96.5	99.7	0.0	0.0	
Déficit de financement résiduel/erreurs et omissions	-26.1	0.0	18.2	221.8	242.3	
Pour mémoire :						
PIB (milliards de francs congolais)	5,153.2	6,671.0	6,671.0	7,764.0	9,528.3	
Solde budgétaire structurel (base caisse; hors recettes pétrolières) ³	-118.8	-75.2	-178.3	-130.1	-210.8	
Total masse salariale	301.0	440.7	452.0	540.9	655.7	
Masse salariale administration centrale	301.0	440.7	452.0	340.6	421.4	
Masse salariale administrations provinciales	0.0	200.3	234.3	
Total biens et services	253.4	335.1	407.4	380.6	490.5	
Biens et services administration centrale	203.7	193.3	282.4	255.9	358.7	
Dépenses hors salaires des administrations provinciales ⁴	49.7	141.8	125.0	124.8	131.8	

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le calcul de l'assistance PPTE a été révisé sur la base de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) à la fin de 2002.² Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses engagées dans le cadre du programme de désarmement (DDR), le coût des élections, le paiement des pensions de retraite, le remboursement des arriérés intérieurs et les paiements au titre de la restructuration bancaire.³ On définit le solde structurel comme étant les recettes moins les dépenses (hors intérêts sur la dette extérieure, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures, toutes les dépenses exceptionnelles et le remboursement des arriérés intérieurs).⁴ Il s'agit de montants résiduels (non pré-affectés) une fois que l'on déduit la masse salariale des services publics transférés du total des transferts aux provinces.

Tableau 3. République démocratique du Congo – Opérations financières de l'administration centrale, 2007–10
(En pourcentage du PIB)

	2007		2008		2009		2010	
	Est.	PSSF rév.	Est.	Est.	Projections			
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Total des recettes et dons	18.2	21.6	21.7	25.4	25.8			
Total des recettes	14.8	17.0	18.1	17.9	18.4			
Douanes et accises	5.4	6.1	6.4	7.0	7.0			
Impôts directs et indirects	5.0	6.0	6.5	7.0	7.6			
Divers	1.2	1.7	1.8	2.0	2.1			
<i>Dont</i> : prime de signature de l'opération conjointe avec la Chine	...	0.0	0.0	0.0	...			
Total des dons	3.5	4.6	3.6	7.5	7.4			
Dons budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Dons projet	0.6	2.3	1.2	4.1	4.7			
Aide au titre de l'initiative PPTE ¹	2.8	2.4	2.4	3.4	2.7			
Total des dépenses	18.8	19.9	22.2	29.0	35.0			
Dépenses courantes	15.6	15.5	17.5	16.3	16.1			
Salaires	5.8	6.6	6.8	7.0	4.4			
<i>Pour mémoire</i> : Masse salariale transférée aux provinces	2.5			
Total masse salariale	...	6.6	6.8	7.0	6.9			
Intérêts exigibles	3.6	2.6	3.1	3.1	2.6			
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette extérieure	3.1	2.2	2.6	2.8	2.4			
Transferts et subventions	2.2	3.3	3.4	3.0	5.3			
<i>Dont</i> : Subventions	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2			
Institutions budgétaires subordonnées	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3			
Transferts aux provinces	1.0	2.1	1.9	1.6	3.8			
Transferts aux organismes de recouvrement	0.9	0.8	1.1	0.9	0.9			
Biens et services	4.0	2.9	4.2	3.3	3.8			
<i>Dont</i> : Institutions	0.9	0.9	1.2	0.9	1.0			
Ministères	2.8	1.5	2.5	1.8	2.1			
Paiements centralisés	0.3	0.4	0.5	0.5	0.7			
Dépenses en capital	2.3	3.5	3.6	9.6	17.7			
Financement extérieur	1.5	2.5	2.0	6.2	12.6			
Financement intérieur	0.9	1.0	1.6	3.4	5.1			
Dépenses exceptionnelles ²	0.9	0.9	1.1	2.8	1.1			
Financement extérieur	0.0	0.4	0.0	2.2	0.9			
Financement intérieur	0.9	0.5	1.1	0.6	0.2			
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-0.6	1.7	-0.4	-3.6	-9.2			
Solde structurel (base ordonnancements) ³	1.4	2.7	1.6	0.8	-0.4			
Variation des arriérés (augmentation = +)	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0			
Décalage technique (augmentation = +)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Solde d'exploitation de la banque centrale	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.1			
Solde budgétaire global (base caisse, avant rééch. intérêts)	-1.2	1.0	-1.2	-4.2	-9.3			
Solde structurel (base caisse) ³	0.8	2.0	0.8	0.2	-0.5			
Total du financement	1.2	-1.0	1.2	4.2	9.3			
Financement intérieur	0.9	-1.0	0.8	0.0	-0.4			
Bancaire	0.9	-0.8	1.0	0.0	-0.4			
Non bancaire	0.1	-0.2	-0.2	0.0	0.0			
Allègement de la dette intérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Licences téléphonie mobile	...	0.0	0.0	0.0	...			
Financement extérieur	0.7	0.0	0.1	1.3	7.1			
Amortissement exigible avant allègement de la dette	-5.7	-3.3	-3.4	-4.9	-2.0			
Prêts (budget)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Prêts (projets)	1.2	1.1	0.8	4.6	8.6			
Allègement de la dette	4.1	0.7	1.2	1.7	0.6			
Accumulation d'arriérés extérieurs	1.2	1.4	1.5	0.0	0.0			
Déficit de financement résiduel	-0.5	0.0	0.3	2.9	2.5			
<i>Pour mémoire</i> :								
PIB (milliards de francs congolais)	5,153	6,671	6,671	7,764	9,528			
Underlying fiscal balance (cash basis; excl. oil revenues) ³	-2.3	-1.1	-2.7	-1.7	-2.2			
Total masse salariale	5.8	6.6	6.8	7.0	6.9			
Masse salariale administration centrale	5.8	6.6	6.8	4.4	4.4			
Masse salariale administrations provinciales	2.6	2.5			
Total biens et services	4.9	5.0	6.1	4.9	5.1			
Biens et services administration centrale	4.0	2.9	4.2	3.3	3.8			
Dépenses hors salaires des administrations provinciales ⁴	1.0	2.1	1.9	1.6	1.4			

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le calcul de l'assistance PPTE a été révisé sur la base de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) à la fin de 2002.

² Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses engagées dans le cadre du programme de désarmement (DDR), le coût des élections, le paiement des pensions de retraite, le remboursement des arriérés intérieurs et les paiements au titre de la restructuration bancaire.

³ On définit le solde structurel comme étant les recettes moins les dépenses (hors intérêts sur la dette extérieure, les dépenses en capital financées sur ressources extérieur toutes les dépenses exceptionnelles et le remboursement des arriérés intérieurs).

⁴ Il s'agit de montants résiduels (non pré-affectés) une fois que l'on déduit la masse salariale des services publics transférés du total des transferts aux provinces.

Tableau 4a. République démocratique du Congo – Situation monétaire, 2006–09
(Aux taux de change du programme)

	2006	2007	2008						2009
	Dec ¹	Déc Prél. ²	Juin PSSF	Juin Prél. ²	Sept PSSF rév.	Sept Prél. ²	Déc PSSF rév.	Déc Prél. ²	Déc Proj
(En milliards de francs congolais)									
Avoirs extérieurs nets	-319.3	-172.6	-155.1	-87.5	-88.0	-98.1	-84.8	-169.5	-216.0
Avoirs intérieurs nets	759.4	831.4	862.6	881.5	886.7	940.7	905.8	1,068.1	1,174.1
Crédit intérieur	246.6	373.4	389.5	411.7	428.6	501.7	446.0	652.5	698.4
Crédit net à l'État	132.1	176.2	169.7	118.5	128.0	145.9	125.3	243.2	243.2
Créances sur le secteur privé	112.4	195.2	218.0	290.7	298.4	352.9	318.9	406.8	453.5
Créances sur les entreprises parapubliques	2.2	1.9	1.8	2.6	2.2	2.8	1.7	2.5	1.7
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	512.7	458.1	473.1	469.8	458.1	439.0	459.8	415.6	475.7
Masse monétaire au sens large (M2)	428.6	641.2	687.6	773.4	776.1	819.5	798.4	863.6	921.8
Masse monétaire au sens étroit (M1)	212.7	300.3	324.7	304.4	297.4	324.4	306.8	387.5	454.4
Circulation fiduciaire	181.9	233.3	243.0	257.3	242.7	259.8	255.8	299.0	345.7
Dépôts à vue	30.8	67.0	81.7	47.1	54.7	64.6	51.0	88.5	108.8
Quasi-monnaie	215.9	341.0	363.0	469.0	478.7	495.2	491.6	476.1	467.3
Dépôts à terme en monnaie nationale	0.4	2.5	2.8	1.4	1.7	1.9	2.0	1.7	1.8
Dépôts en devises	215.5	338.5	360.2	467.6	477.0	493.3	489.6	474.4	465.6
Provisions pour importations	11.4	17.6	19.9	20.6	22.6	23.1	22.6	35.1	36.4
(Variation en glissement annuel en pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	10.7	46.0	45.0	69.0	68.0	58.8	50.8	1.8	-27.4
Avoirs intérieurs nets	15.5	9.5	14.7	17.2	10.8	29.6	8.9	28.5	9.9
Crédit intérieur	57.8	51.4	65.2	74.6	65.0	104.3	19.4	74.8	7.0
Crédit net à l'État	56.2	33.4	101.2	40.5	43.6	63.7	-28.9	38.0	0.0
Créances sur le secteur privé	57.8	73.7	45.1	93.5	78.1	129.7	63.4	108.4	11.5
Créances sur les entreprises parapubliques	319.2	-11.7	45.5	105.3	-30.0	0.4	-11.1	28.4	-30.7
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	2.2	-10.7	-8.4	-9.0	-15.2	-8.6	0.4	-9.3	14.5
Masse monétaire au sens large (M2)	48.5	49.6	49.4	68.1	51.3	71.7	24.5	34.7	6.7
Masse monétaire au sens étroit (M1)	53.1	41.2	58.7	48.8	43.0	56.0	2.2	29.0	17.3
Circulation fiduciaire	51.7	28.2	40.7	49.0	41.4	51.5	9.7	28.2	15.6
Dépôts à vue	62.5	117.6	156.1	47.6	50.5	77.6	-23.9	32.0	22.9
Quasi-monnaie	44.2	57.9	42.0	83.5	57.0	83.8	44.2	39.6	-1.8
Dépôts à terme en monnaie nationale	12.4	483.0	512.1	212.1	240.2	278.4	-20.9	-33.7	7.0
Dépôts en devises	44.3	57.1	41.2	83.3	56.7	83.5	44.7	40.2	-1.9
Provisions pour importations	-0.3	54.1	96.0	103.4	82.5	111.6	28.2	99.2	3.7
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	13.3	34.2	2.7	13.3	13.2	11.6	13.7	0.5	-5.4
Avoirs intérieurs nets	35.2	16.8	4.9	7.8	8.6	17.0	11.6	36.9	12.3
Crédit intérieur	31.3	29.6	2.5	6.0	8.6	20.0	11.3	43.5	5.3
Crédit net à l'État	16.5	10.3	-1.0	-9.0	-7.5	-4.7	-7.9	10.4	0.0
Créances sur le secteur privé	14.3	19.3	3.5	14.9	16.1	24.6	19.3	33.0	5.4
Créances sur les entreprises parapubliques	0.6	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	-0.1
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	3.9	-12.7	2.3	1.8	0.0	-3.0	0.3	-6.6	7.0
Masse monétaire au sens large (M2)	48.5	49.6	7.2	20.6	21.0	27.8	24.5	34.7	6.7
Masse monétaire au sens étroit (M1)	25.6	20.4	3.8	0.6	-0.4	3.8	1.0	13.6	7.8
Circulation fiduciaire	21.5	12.0	1.5	3.7	1.5	4.1	3.5	10.2	5.4
Dépôts à vue	4.1	8.4	2.3	-3.1	-1.9	-0.4	-2.5	3.3	2.3
Quasi-monnaie	23.0	29.2	3.4	20.0	21.5	24.0	23.5	21.1	-1.0
Dépôts à terme en monnaie nationale	0.0	0.5	0.0	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Dépôts en devises	22.9	28.7	3.4	20.1	21.6	24.1	23.6	21.2	-1.0
Provisions pour importations	0.0	1.4	0.4	0.5	0.8	0.9	0.8	2.7	0.2
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (en milliards de francs congolais)	4,114.0	5,153.2	6,671.0	6,671.0	7,764.0
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)	9.6	8.0	8.4	7.7	8.4
Dépôts en devises (en pourcentage de M2)	50.3	52.8	52.4	60.5	61.5	60.2	61.3	54.9	50.5
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts)	87.3	83.0	81.0	90.6	89.4	88.1	90.2	84.0	80.8

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Au taux de change du programme fin 2004, 1 dollar EU = 444,09 FC.

² Au taux de change du programme fin 2007, 1 dollar EU = 502,99 FC

Tableau 4b. République démocratique du Congo – Situation monétaire, 2006–09
(Aux taux de change courants)

	2006	2007	2008						2009
	Déc.	Déc.	Juin PSSF	Juin Prél.	Sep PSSF rév.	Sep Prél.	Déc. PSSF rév.	Déc. Prél.	Déc. Proj
(En milliards de francs congolais)									
Avoirs extérieurs nets	-304.7	-172.6	-145.7	-111.9	-94.8	-126.0	-76.3	-207.9	-300.6
Avoirs intérieurs nets	744.9	831.4	868.1	963.4	937.1	1029.3	935.0	1245.6	1511.0
Crédit intérieur	246.7	373.4	396.0	435.6	447.7	530.7	463.1	724.3	848.2
Crédit net à l'État	132.1	176.2	169.7	118.5	128.0	145.9	125.3	243.2	243.2
Créances sur le secteur privé	112.5	195.2	224.4	314.2	317.3	381.7	336.0	478.0	603.3
Créances sur les entreprises parapubliques	2.2	1.9	1.8	2.9	2.3	3.1	1.7	3.1	1.7
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	498.2	458.1	472.1	527.8	489.4	498.6	471.9	521.4	662.9
Masse monétaire au sens large (M2)	428.8	641.2	701.7	828.4	817.8	877.5	834.4	993.1	1155.8
Masse monétaire au sens étroit (M1)	212.7	300.3	324.7	304.4	297.4	324.4	306.8	387.5	454.4
Circulation fiduciaire	181.9	233.3	243.0	257.3	242.7	259.8	255.8	299.0	345.7
Dépôts à vue	30.8	67.0	81.7	47.1	54.7	64.6	51.0	88.5	108.8
Quasi-monnaie	216.1	341.0	377.0	524.0	520.4	553.1	527.6	605.6	701.4
Dépôts à terme en monnaie nationale	0.4	2.5	2.8	1.4	1.7	1.9	2.0	1.7	1.8
Dépôts en devises	215.7	338.5	374.2	522.6	518.7	551.3	525.6	604.0	699.6
Provisions pour importations	11.4	17.6	20.7	23.1	24.5	25.8	24.2	44.6	54.6
(Variation en glissement annuel en pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	-11.3	43.4	44.4	57.3	64.5	52.9	55.8	-20.5	-44.6
Avoirs intérieurs nets	35.2	11.6	19.3	32.4	19.0	30.7	12.5	49.8	21.3
Crédit intérieur	66.7	51.3	69.4	86.3	73.6	105.8	24.0	94.0	17.1
Crédit net à l'État	56.2	33.4	101.2	40.5	43.6	63.7	-28.9	38.0	0.0
Créances sur le secteur privé	78.4	73.6	51.5	112.1	91.5	130.4	72.1	144.8	26.2
Créances sur les entreprises parapubliques	389.2	-11.8	48.3	133.8	-24.7	0.7	-11.1	63.4	-45.6
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	23.6	-8.1	-4.4	6.9	-7.6	-5.9	3.0	13.8	27.1
Masse monétaire au sens large (M2)	60.4	49.5	54.1	81.9	60.9	72.7	30.1	54.9	16.4
Masse monétaire au sens étroit (M1)	53.1	41.2	58.7	48.8	43.0	55.9	2.2	29.0	17.3
Circulation fiduciaire	51.7	28.2	40.7	49.0	41.4	51.3	9.7	28.2	15.6
Dépôts à vue	62.5	117.6	156.1	47.6	50.5	77.6	-23.9	32.0	22.9
Quasi-monnaie	68.3	57.8	50.3	108.9	73.3	84.3	54.7	77.6	15.8
Dépôts à terme en monnaie nationale	12.4	483.0	512.1	212.1	240.2	278.4	-20.9	-33.7	7.0
Dépôts en devises	68.5	56.9	49.5	108.7	73.1	83.9	55.3	78.4	15.8
Provisions pour importations	16.4	54.0	108.0	131.7	101.7	112.1	37.6	153.6	22.4
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	-11.5	30.8	4.2	9.5	12.1	7.3	15.0	-5.5	-9.3
Avoirs intérieurs nets	72.6	20.2	5.7	20.6	16.5	30.9	16.1	64.6	26.7
Crédit intérieur	36.9	29.5	3.5	9.7	11.6	24.5	14.0	54.7	12.5
Crédit net à l'État	17.8	10.3	-1.0	-9.0	-7.5	-4.7	-7.9	10.4	0.0
Créances sur le secteur privé	18.5	19.3	4.6	18.6	19.0	29.1	22.0	44.1	12.6
Créances sur les entreprises parapubliques	0.6	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	-0.1
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	35.6	-9.4	2.2	10.9	4.9	6.3	2.2	9.9	14.2
Masse monétaire au sens large (M2)	60.4	49.5	9.4	29.2	27.5	36.8	30.1	54.9	16.4
Masse monétaire au sens étroit (M1)	27.6	20.4	3.8	0.6	-0.4	3.8	1.0	13.6	6.7
Circulation fiduciaire	23.2	12.0	1.5	3.7	1.5	4.1	3.5	10.2	4.7
Dépôts à vue	4.4	8.4	2.3	-3.1	-1.9	-0.4	-2.5	3.3	2.0
Quasi-monnaie	32.8	29.1	5.6	28.5	28.0	33.1	29.1	41.3	9.6
Dépôts à terme en monnaie nationale	0.0	0.5	0.0	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Dépôts en devises	32.8	28.6	5.6	28.7	28.1	33.2	29.2	41.4	9.6
Provisions pour importations	0.6	1.4	0.5	0.9	1.1	1.3	1.0	4.2	1.0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (en milliards de francs congolais)	4,114	5,153	6,671	6,671	7,764.0
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)	9.6	8.0	8.0	6.7	6.7
Dépôts en devises (en pourcentage de M2)	50.3	52.8	53.3	63.1	63.4	62.8	63.0	60.8	60.5
Dépôts en devises (en pourcentage du total des dépôts)	87.4	83.0	81.6	91.5	90.2	89.2	90.8	87.0	86.4

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République démocratique du Congo – Comptes de la Banque centrale du Congo, 2006–09
(Aux taux de change courants)

	2006	2007	2008						2009
	Déc. ¹	Déc. Prél. ²	June PSSF	June Prél. ²	Sept PSSF rév.	Sept Prél. ²	Déc. PSSF rév.	Déc. Prél. ²	Déc. Proj
(En milliards de francs congolais)									
Avoirs extérieurs nets	-448.1	-333.3	-326.0	-287.9	-280.5	-280.6	-255.6	-309.1	-275.3
(en millions de dollars EU)	-890.9	-662.6	-648.1	-572.4	-572.4	-557.9	-508.2	-614.5	-547.4
Réserves officielles brutes (en millions de dollar)	154.5	180.6	127.2	195.1	210.2	213.1	200.0	83.2	270.2
Avoirs intérieurs nets	659.4	621.7	628.6	599.5	589.3	609.3	581.5	688.1	700.9
Crédit intérieur	178.8	206.6	196.3	171.1	166.5	203.3	157.3	292.2	290.4
Crédit net à l'État	163.1	198.7	192.3	147.3	152.7	181.9	147.8	265.2	265.2
Créances sur le secteur privé	0.9	3.5	2.5	4.9	4.2	5.2	2.5	5.2	5.2
Créances sur les entreprises parapubliques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	14.8	4.4	1.5	18.9	9.6	16.2	7.0	21.8	20.0
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	480.6	415.1	432.4	428.5	422.8	406.0	424.1	395.9	410.5
Base monétaire	211.3	288.5	302.6	311.7	308.8	328.7	325.9	379.0	425.6
Masse monétaire au sens étroit	204.1	283.6	297.2	306.8	303.0	324.6	319.2	374.8	422.1
Circulation fiduciaire	185.3	243.8	252.7	269.3	259.1	283.6	274.3	314.9	359.9
Chambres fortes des banques	3.4	10.5	9.8	12.0	16.4	23.9	18.5	15.9	14.3
Hors banques	181.9	233.3	243.0	257.3	242.7	259.8	255.8	299.0	345.7
Dépôts des banques créatrices de monnaie	18.4	38.7	43.4	35.8	42.8	39.4	43.8	59.1	61.3
Dépôts du secteur privé	0.1	0.6	0.6	0.7	0.5	0.4	0.6	0.1	0.1
Dépôts des entreprises parapubliques	0.2	0.4	0.4	1.0	0.6	1.2	0.4	0.7	0.7
Dépôts en devises	4.4	1.9	2.0	1.8	2.1	1.8	2.4	1.9	1.6
Provisions pour importations	2.8	2.96	3.4	3.0	3.7	2.3	4.3	2.3	1.9
(Variation en glissement annuel en pourcentage)									
Avoirs extérieurs nets	1.6	25.6	21.5	30.7	31.7	21.6	23.3	7.2	10.9
Avoirs intérieurs nets	10.8	-5.7	1.7	-3.0	-5.5	6.9	-6.5	10.7	1.9
Crédit intérieur	45.1	15.5	50.7	31.4	27.9	56.2	-23.9	41.4	-0.6
Crédit net à l'État	58.0	21.8	72.9	32.5	33.2	58.6	-25.6	33.4	0.0
Créances sur le secteur privé	19,310.8	279.1	-54.6	-11.1	-38.2	-22.3	-28.5	49.4	0.0
Créances sur les entreprises parapubliques	224.4	-48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	-26.0	-70.2	-88.9	39.8	10.0	85.0	59.0	394.8	-8.2
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	1.8	-13.6	-11.3	-12.2	-14.3	-7.7	2.2	-4.6	3.7
Base monétaire	51.3	36.5	49.5	54.0	45.3	55.1	13.0	31.4	12.3
Masse monétaire au sens étroit	57.9	38.9	50.0	54.9	45.5	56.0	12.6	32.2	12.6
Circulation fiduciaire	49.7	31.5	42.5	51.8	42.9	56.6	12.5	29.2	14.3
Chambres fortes des banques	-10.6	205.4	105.8	152.1	70.0	147.1	75.8	51.3	-10.5
Hors banques	51.7	28.2	40.7	49.0	41.4	51.5	9.7	28.2	15.6
Dépôts des banques créatrices de monnaie	250.0	110.4	122.9	83.9	71.6	58.2	13.0	52.6	3.8
Dépôts du secteur privé	49.3	426.3	-19.8	-3.9	-65.1	-75.7	0.0	-76.7	0.0
Dépôts des entreprises parapubliques	131.7	101.8	-14.6	100.6	21.5	130.3	0.0	65.0	0.0
Dépôts en devises	-32.6	-56.0	12.5	2.2	15.3	15.3	25.6	-3.7	-15.3
Provisions pour importations	-28.2	5.1	37.6	20.5	51.5	4.9	44.0	-23.9	-15.3
(Variation annuelle en pourcentage de la base monétaire en début de période)									
Avoirs extérieurs nets	5.3	54.4	2.5	15.7	18.3	18.3	26.9	8.4	8.9
Avoirs intérieurs nets	45.9	-17.8	2.4	-7.7	-11.2	-4.3	-14.0	23.0	3.4
Crédit intérieur	39.8	13.2	-3.6	-12.3	-13.9	-1.2	-17.1	29.7	-0.5
Crédit net à l'État	42.8	16.8	-2.2	-17.8	-16.0	-5.8	-17.6	23.0	0.0
Créances sur le secteur privé	0.7	1.2	-0.3	0.5	0.2	0.6	-0.3	0.6	0.0
Créances sur les entreprises parapubliques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances sur les banques créatrices de monnaie	-3.7	-4.9	-1.0	5.0	1.8	4.1	0.9	6.0	-0.5
Autres postes, net (y compris variation de valeur)	6.2	-31.0	6.0	4.6	2.7	-3.1	3.1	-6.7	3.9
Base monétaire	51.3	36.5	4.9	8.0	7.1	14.0	13.0	31.4	12.3
Masse monétaire au sens étroit	53.6	37.6	4.7	8.1	6.8	14.2	12.3	31.6	12.5
Circulation fiduciaire	44.1	27.7	3.1	8.8	5.3	13.8	10.6	24.7	11.9
Chambres fortes des banques	-0.3	3.4	-0.3	0.5	2.0	4.6	2.8	1.9	-0.4
Hors banques	44.3	24.3	3.4	8.3	3.3	9.2	7.8	22.8	12.3
Dépôts des banques créatrices de monnaie	9.4	9.6	1.6	-1.0	1.4	0.2	1.8	7.1	0.6
Dépôts du secteur privé	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	-0.2	0.0
Dépôts des entreprises parapubliques	0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.3	0.0	0.1	0.0
Dépôts en devises	-1.5	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	-0.1
Provisions pour importations	-0.8	0.1	0.2	0.0	0.3	-0.2	0.5	-0.2	-0.1

Sources : autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Au taux de change du programme fin 2004, 1 dollar EU = 444,09 FC.

² Au taux de change du programme fin 2007, 1 dollar EU = 502,99 FC.

Tableau 6. République démocratique du Congo – État récapitulatif de la balance des paiements, 2006–10

	2006	2007	2008	2009	2010
		Est.	Est.	Projections	
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)					
Solde des transactions courantes	-183	-153	-1,461	-2,658	-3,349
Commerce de marchandises	39	886	125	-1,743	-2,023
Exportations, f.à b.	2,931	6,143	6,836	3,633	4,130
<i>Dont</i> : produits miniers	2,013	5,108	5,497	3,009	3,414
Importations, f.à b.	-2,892	-5,257	-6,711	-5,376	-6,153
<i>Dont</i> : importations liées à l'aide	-666	-739	-1,109	-1,237	-1,474
Services	-461	-1,225	-1,624	-1,316	-1,493
Recettes	390	392	522	589	621
Dépenses	-851	-1,618	-2,146	-1,904	-2,114
<i>Dont</i> : importations liées à l'aide	-236	-230	-209	-494	-445
Revenus	-470	-635	-1,196	-693	-736
Recettes	18	26	27	27	28
Dépenses	-487	-661	-1,223	-721	-764
<i>Dont</i> : paiements d'intérêts ¹	-354	-280	-312	-319	-298
Transferts courants	708	821	1,234	1,094	903
<i>Dont</i> : aide officielle	686	740	1,022	959	811
Compte de capital et d'opérations financières	143	37	838	1,365	2,451
Compte de capital ²	82	16	160	372	390
Capitaux officiels	151	92	240	458	482
Capitaux privés	-70	-75	-80	-86	-92
Compte d'opérations financières	61	20	678	993	2,062
Capitaux officiels	-357	-115	-315	-32	792
Décaissements bruts	114	294	102	513	1,037
Amortissement inscrit à l'échéancier ³	-471	-409	-417	-545	-244
Capitaux privés (net)	419	136	993	1,025	1,269
<i>Dont</i> : investissement direct étranger	263	374	1,713	619	773
Autres secteur privé non bancaire (net) ⁴	155	-238	-720	405	496
Solde, avant erreurs et omissions	-40	-116	-623	-1,293	-898
Erreurs et omissions	-449	-190	0	0	0
Solde global	-489	-307	-623	-1,293	-898
Financement	28	-143	159	74	-105
Variations nettes des arriérés (hors FMI) ⁵	58	119	177	0	0
Réserves nettes du secteur bancaire (augmentation = -)	-30	-262	-18	74	-105
Banque centrale	32	-199	-60	-85	-307
<i>Dont</i> : crédit FMI net	0	-62	-137	-149	-162
Banques commerciales	-61	-63	42	160	203
Besoin de financement avant avance exceptionnelle	-461	-450	-464	-1,218	-1,002
Financement exceptionnel	461	450	464	626	548
Consolidation des arriérés	0	0	0	0	0
Allègement de la dette	461	450	464	626	548
<i>Dont</i> : PPTTE	461	450	464	626	172
Besoin de financement résiduel (excédent de financement = +)	0	0	0	-592	-454
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Pour mémoire :					
Service de la dette, après allègement (pourcentage des exportations de marchandises)	8.1	5.7	10.8	6.1	3.3
Solde des transactions courantes, dons inclus, avant allègement de la dette	-2.1	-1.5	-12.3	-23.9	-27.8
Solde des transactions courantes, transferts officiels exclus, avant allègement de la dette	-9.9	-8.9	-21.0	-32.5	-34.6
Solde des transactions courantes, dons inclus, après allègement de la dette	1.6	2.4	-8.8	-19.6	-24.6
Solde des transactions courantes, dons exclus, après allègement de la dette	-6.2	-5.0	-17.4	-28.3	-31.3
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	154.5	180.6	83.0	270.0	416.0
En semaines d'importations de biens et de services non liées à l'aide	1.5	1.5	0.9	2.6	3.2

Sources : autorités congolaises, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Intérêts dus au FMI inclus.² Hors remboursements au FMI.³ Ajusté d'après SM06/226, suite à l'utilisation de la 5e édition du *Manuel de la balance des paiements*. Les transferts courants et le solde des transactions courantes sont ajustés en conséquence.⁴ Y compris les transactions non comptabilisées. Cela pourrait représenter un montant considérable vu le piètre état des statistiques.⁵ Y compris les arriérés de 58 millions de dollars EU de 2006 au titre du service de la dette non rééchelonnable envers les créanciers du Club de Paris.

APPENDICE. LETTRE D'INTENTION

Kinshasa, le 27 février 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington DC

Monsieur le Directeur général,

Les politiques macroéconomiques prudentes et les progrès accomplis dans la réconciliation nationale — après dix ans de conflits — ont contribué à des avancées significatives dans la maîtrise de l'inflation, la reconstitution des réserves officielles brutes du pays et la reprise économique enregistrée ces dernières années. L'inflation s'est établie en moyenne à 12,6 % entre 2003 et 2007. Sur la même période, le niveau des réserves s'est situé en moyenne à USD 200 millions, tandis que la croissance économique a dépassé 6 %.

Cependant, l'économie congolaise a été confrontée récemment à deux chocs exogènes, à savoir l'effondrement des cours des produits d'exportation, notamment le cuivre, le cobalt et le pétrole, suite à la crise financière mondiale et la résurgence du conflit à l'Est du pays à partir du troisième trimestre de 2008. En effet, la chute des cours des produits d'exportation a entraîné l'effondrement des recettes en devises. Les conflits à l'Est du pays ont conduit à l'accroissement des dépenses de sécurité pour maintenir l'ordre public et protéger les populations touchées. Les effets combinés de ces deux chocs se sont traduits par une rapide contraction des réserves officielles brutes, ramenées à la fin de 2008 à leur niveau le plus bas depuis cinq ans (USD 83 millions, soit moins d'une semaine de couverture des importations). A fin janvier 2009, elles ont encore reculé à USD 56 millions, soumettant ainsi le taux de change à d'intenses pressions.

L'impact de la forte baisse des cours des matières premières sur l'économie réelle a poussé un grand nombre d'exploitants miniers à réduire leur production ou à cesser leurs activités, entraînant la perte d'environ 200.000 emplois. Par conséquent, la croissance économique en 2008 s'est établie à environ 8 %, soit 2 points de pourcentage moins que les projections. Concernant l'inflation, elle est passée de 33 % en rythme annualisé en juin 2008 à 28 % à la fin de l'année, suite à la baisse des prix mondiaux des produits pétroliers et alimentaires.

En dépit de difficultés décrites ci-dessus, le Gouvernement s'est efforcé de maintenir une politique budgétaire prudente dans le cadre de son programme suivi par les services du FMI (PSSF) en 2008. Les écarts constatés par rapport aux cibles retenues pour la fin de septembre

sont dus en grande partie à l'augmentation non prévue et inévitable des dépenses publiques liées aux opérations sécuritaires et humanitaires menées à l'Est du pays. Ces écarts se sont creusés davantage à fin 2008 en raison du fléchissement des recettes publiques dans un contexte d'expansion des dépenses sécuritaires, humanitaires et sociales et ont provoqué une dépréciation rapide du taux de change et une augmentation des prix intérieurs. Pour y faire face, le Gouvernement a durci sa politique budgétaire. Au même moment, en vue de ponctionner l'excès de liquidité, la Banque centrale a relevé son taux directeur et le coefficient de réserves. Le taux directeur a été modifié à trois reprises, passant de 28 % à 65 % entre fin décembre 2008 et début janvier 2009, tandis que le coefficient de réserves obligatoires est passé de 5 à 7 %¹. Le relèvement du taux directeur visait notamment l'augmentation des ventes des billets de trésorerie par voie d'adjudication. Enfin, la Banque centrale a procédé à des cessions de devises pour un montant de USD 10 millions sur le marché des changes.

Sur le plan de réformes structurelles, le Gouvernement regrette les retards pris dans leur mise en œuvre, en raison de contraintes institutionnelles liées à la formation du nouveau Gouvernement et aux pressions induites par l'escalade des conflits à l'Est. Toutefois, il s'engage à les mettre en œuvre.

Les effets de la crise financière mondiale sur l'économie congolaise devraient s'intensifier en 2009. La forte détérioration des termes de l'échange (environ 23 %) et la diminution de l'investissement direct étranger (IDE) pourraient affecter davantage la viabilité de la balance des paiements. En effet, selon les projections, les recettes d'exportations devraient diminuer de 45 %, les importations s'ajusteraient pour compenser en partie les pertes de devises, compte tenu de la baisse des importations liées à l'IDE et des prix mondiaux. Néanmoins, le déficit extérieur courant devrait se creuser. Étant donné le faible niveau des réserves officielles brutes et les besoins prioritaires du pays en matière de dépenses, il y a un risque accru d'instabilité macroéconomique, si les donateurs n'apportent pas une aide supplémentaire. Enfin, l'aggravation du chômage, en particulier dans les zones minières, risque d'être un facteur d'insécurité et de déstabilisation au moment critique où le Gouvernement s'efforce de favoriser la cohésion nationale.

Le Gouvernement est déterminé à poursuivre des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin de répondre aux effets des chocs exogènes. Toutefois, les options disponibles pour les ajuster intégralement sont limitées à court terme. Concernant la politique budgétaire, son ajustement est limité en partie par la décentralisation financière prévue par la Constitution (participation inclusive des entités décentralisées aux efforts du redressement du pays), qui prévoit le transfert aux provinces de 40 % des recettes à caractère national. De même, la marge de manœuvre en vue de réduire d'autres dépenses discrétionnaires est limitée par la nécessité d'utiliser la politique budgétaire pour amortir l'impact de la baisse de la demande intérieure. Quoi qu'il en soit, le programme économique du Gouvernement pour 2009 vise à :

- Maintenir le déficit à un niveau soutenable et se fixer comme objectif un crédit net à l'État égal à zéro — une réduction de 1 % du PIB par rapport à 2008. L'atteinte de cet objectif

¹ La BCC a réduit de nouveau son coefficient de réserves obligatoires à 5% en janvier 2009.

passera par un effort accru de mobilisation des recettes et une exécution stricte du budget sur base caisse, dans le cadre d'un meilleur contrôle des dépenses et de l'adéquation des plans d'engagement budgétaire et de trésorerie. La poursuite des progrès dans le renforcement de l'administration fiscale et douanière et l'effet en année pleine des mesures fiscales adoptées au milieu de 2008 et l'inversion de la réduction du prix fiscal devraient permettre d'atteindre l'objectif de recettes (18 % du PIB). Le Gouvernement limitera les dépenses financées sur ressources propres à 17,6 % du PIB (soit une hausse marginale de 0,6 % du PIB par rapport à 2008). Pour y parvenir, une meilleure gestion des finances publiques est envisagée, par notamment la mise en œuvre de nouvelles procédures de dépenses urgentes et de passation de marchés.

- Mettre en œuvre la politique de décentralisation prévue par la constitution. Le programme du Gouvernement envisage le transfert d'un volume de ressources équivalant à 40 % des recettes intérieures (6,9 % du PIB) ainsi que des responsabilités de dépenses pour la santé, l'éducation et le développement rural. Toutefois, le Gouvernement central continuera de gérer la masse salariale de la fonction publique provinciale, et les transferts liés aux programmes d'investissement seront alignés sur les capacités institutionnelles de gestion des provinces.
- Améliorer la composition des dépenses. Il est prévu que le programme d'investissement de l'administration centrale et des provinces atteigne 3,4 % du PIB, contre environ 2 % en 2008. Ce programme sera fondé sur des projets ayant un effet multiplicateur élevé afin de contribuer à atténuer l'impact de la crise financière sur la demande intérieure. Les dépenses en biens et services sont programmées à CDF 256 milliards (3,3 % du PIB) contre CDF 282 milliards en 2008, avec une augmentation substantielle des dépenses non militaires, suite aux dépassements importants des dépenses sécuritaires en 2008. La masse salariale globale (y compris les allocations aux provinces) sera plafonnée à CDF 541 milliards (7 % du PIB), contre CDF 452 milliards en 2008, reflétant principalement l'impact annuel des augmentations salariales dans les secteurs de la santé et de l'éducation accordées en mi-2008, et de la nouvelle politique visant à harmoniser les grilles de salaires de la Fonction publique de Kinshasa et des provinces.
- Adopter des mesures correctives additionnelles au cas où le soutien budgétaire extérieur ou les recettes intérieures seraient inférieurs aux prévisions. Ces mesures concerneront le report de l'harmonisation de la grille salariale de la fonction publique, le ralentissement du programme de décentralisation et la réduction des dépenses non prioritaires.
- Maintenir une politique monétaire prudente dans le cadre d'un régime de change flexible. La politique monétaire envisage une croissance de 12 % de la base monétaire (à taux de change constant), conformément à l'objectif d'inflation de 12 %. La BCC fera essentiellement appel à la vente de billets de trésorerie pour éponger l'excès de liquidité, tout en ramenant progressivement son taux directeur aux niveaux antérieurs à décembre 2008. Pour éviter les tensions sur le taux de change, la BCC vendra des devises au secteur privé pour compenser les injections de liquidités issues des dépenses publiques financées par l'augmentation escomptée de l'assistance financière des bailleurs de fonds tout en tenant son objectif de réserves officielles brutes.

Tableau 1. République démocratique du Congo : Repères quantitatifs trimestriels, 2007-08¹
(en millions de francs congolais, sauf indication contraire)

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		
	Stock déc.		Stock jan.		Stock fév.		Stock mars		Stock avr.		Stock mai		
	PSSF	Stock rév.	PSSF	Stock rév.	PSSF	Stock rév.	PSSF	Stock rév.	PSSF	Stock rév.	PSSF	Stock rév.	
a. Plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC (en millions de dollars EU)	-661	-663	103	121	105	-17	Non observé	-558	153	169	48	-121	Non observé
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC	619,738	621,728	-30,627	-39,593	-12,393	27,200	Non observé	589,293	-38,451	-44,756	66,354	111,111	Non observé
c. Plafond sur le crédit net bancaire à l'Etat	182,343	187,773	-44,526	-53,492	-33,486	20,006	Non observé	143,247	-47,191	-53,497	65,411	118,908	Non observé
d. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à une échéance initiale de plus d'un an contractés ou garantis par l'Etat, y compris les EAD et la BCC	0	0	0	0	0
e. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à une échéance initiale de plus d'un an contractés ou garantis par l'Etat, y compris les EAD et la BCC (en millions de dollars EU) 2/	0	0	72	Non observé	Non observé	0	0	0	72	Non observé	Non observé
f. La BCC ne financera pas de dépenses budgétaires (y compris urgentes) sans autorisation préalable des Ministres du budget et des finances conformément aux procédures appropriées régissant les dépenses publiques	0	0	...	Non observé	Non observé	0	0	0	...	Non observé	Non observé
<i>Pour mémoire:</i>													
Base monétaire sens strict	283,009	283,557	19,840	19,840	41,088	21,248	303,032	35,969	35,969	35,969	91,288	55,318	
Dépôts projets	10,031	11,561	3,690	3,690	-3,220	-6,910	15,251	3,690	3,690	3,690	-1,564	-5,254	

Source: Congolese authorities.

¹ Pour les définition et les facteurs d'ajustement, se reporter à la section de suivi du programme du mémorandum de politiques économiques et financières ci-joint et au protocole d'accord technique.

² Ce repère n'a pas été marqué car l'accord de prêt du projet avec la Chine n'a pas encore été signé.

**Tableau 2. République démocratique du Congo :
Repères structurels pour le deuxième semestre de 2008**

Mesure	Échéance	État d'avancement
1. Dépôt au Parlement d'un projet de budget pour l'exercice 2009 cohérent avec les objectifs macroéconomiques, et reposant sur un ensemble de mesures législatives et administratives quantifiables et réalisables au début de l'année avec un impact en année pleine sur 2009.	Fin octobre 2008	Non observé. Le projet de budget a été déposé au Parlement en décembre et n'était pas conforme aux objectifs de stabilité macroéconomique. Les autorités se sont ensuite entendues avec les services du FMI sur un cadre budgétaire révisé conforme aux objectifs macroéconomiques
2. Finalisation de l'audit des arriérés intérieurs accumulés à fin décembre 2007 et adoption par le Gouvernement d'un plan pour leur apurement à terme.	Fin décembre 2008	Non observé. L'audit a été finalisé en février 2009. Le plan d'action devra être adopté d'ici le 31 mars 2009.
3. Recouvrement de toutes les recettes du secteur minier par un nouveau service spécialisé dans la fiscalité minière avec la cellule des gros contribuables	Fin décembre 2008	Non observé: La cellule devra devenir opérationnelle d'ici le 31 mars 2009.
4. Opérationnalisation de la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.	Fin décembre 2008	Non observé: La cellule devra devenir opérationnelle d'ici le 31 mars 2009.
5. Introduction des adjudications de billets de trésorerie (BTR) avec une échéance de 28 jours.	Fin septembre 2008	Observé
6. Adoption par le Cabinet des textes requis pour transférer les activités douanières de l'OCC à l'OFIDA.	Fin décembre 2008	Non observé. Devrait être achevé d'ici le 31 mai 2009.

Tableau 3. République démocratique du Congo : Repères quantitatifs trimestriels, 2008–09¹
(en millions de francs congolais, sauf indication contraire)

	2008	2009				2009
	Stock déc. Prél.	Mars Proj.	Juin Repère	Sept. Repère	Déc. Repère	Stock déc. Proj.
a. Plancher sur les avoirs extérieurs nets de la BCC (en millions de dollars EU)	-615	34	88	60	67	-547
b. Plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BCC	688,082	-16,454	-35,203	-13,718	12,814	700,896
c. Plafond sur le crédit net bancaire à l'État	253,185	-19,658	-41,610	-23,329	0	253,185
d. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à une échéance initiale de plus d'un an contractés ou garantis par l'État, y compris les EAD et la BCC	...	0	0	0	0	0
e. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à une échéance initiale de plus d'un an contractés ou garantis par l'État, y compris les EAD et la BCC (en millions de dollars EU) 2/	...	0	0	0	0	0
f. La BCC ne financera pas de dépenses budgétaires (y compris urgentes) sans autorisation préalable des Ministres du budget et des finances conformément aux procédures appropriées régissant les dépenses publiques	...	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>						
Base monétaire sens strict	374,845	800	9,194	17,183	47,232	422,077
Dépôts projets	9,997	0	0	0	0	9,997

Source: Congolese authorities.

¹ Pour les définition et les facteurs d'ajustement, se reporter à la section de suivi du programme du mémorandum de politiques économiques et financières ci-joint et au protocole d'accord technique.

² Ce repère n'a pas été manqué car l'accord de prêt du projet avec la Chine n'a pas encore été signé.

Déclaration du représentant des services du FMI
11 mars 2009

1. Le présent supplément fournit des informations obtenues après l'achèvement du rapport des services du FMI. Ces informations ne modifient pas la teneur de l'évaluation faite par les services du FMI.
2. Le 26 février 2009, la Banque mondiale a approuvé un projet d'urgence visant à atténuer l'impact de la crise financière (EPMIFC), d'un montant de 100 millions de dollars EU, pour remédier à certains des effets à court terme du ralentissement économique mondial et soutenir l'activité économique locale en attendant que les mesures gouvernementales prennent effet et que le niveau de soutien apporté à moyen terme par les donateurs puisse être entièrement déterminé.
3. Le 5 mars 2009, le commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale du Congo a remis un document faisant le point de la régularisation des paiements dus, à la fin février 2009, au titre de dépenses publiques urgentes non assorties d'ordres de paiement informatisés (OPI), qui confirmait les points suivants:
 - les dispositions du nouveau décret interministériel relatif à la régularisation des paiements non couverts par un OPI ont été respectées;
 - tous les paiements non couverts par un OPI, consignés au compte général du Trésor (CGT) ou à son sous-compte entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2008, qui n'avaient pas été régularisés à la fin février 2009, l'ont été dans le cadre d'un ajustement général effectué sur la base d'une lettre du ministre des Finances; et
 - tous les paiements non couverts par un OPI, consignés au sous-compte du CGT en janvier 2009, qui n'avaient pas été régularisés à la fin février 2009, l'ont aussi été dans le cadre d'un ajustement général effectué sur la base de la lettre susmentionnée du ministre des Finances.

**Déclaration de M. Rutayisire, Administrateur pour
La République démocratique du Congo
Le 11 mars 2009**

Permettez-moi tout d'abord de remercier la direction et les services du soutien sans faille qu'ils ont apporté à mes autorités de la RDC pour préserver la stabilité macroéconomique et créer les conditions propices à une plus forte croissance économique. Mes autorités de la RDC sont aussi reconnaissantes de la qualité du dialogue et de la collaboration avec le FMI.

La République démocratique du Congo a avancé à grands pas depuis la période de conflits civils et d'instabilité politique. Le processus de réconciliation et de paix entamé en 2001 s'est soldé par des résultats économiques encourageants que la communauté internationale a appuyés, notamment le FMI. La mise en œuvre globalement satisfaisante de l'accord de 2002–06 au titre de la FRPC témoigne de la volonté et de la capacité des autorités à mener de solides politiques macroéconomiques et des réformes structurelles destinées à maintenir la stabilité macroéconomique et à jeter les bases d'une robuste croissance et de la réduction de la pauvreté. La dernière revue de la FRPC n'a pu être achevée en raison de dérapages juste avant les premières élections ouvertes et démocratiques de 2006, que la communauté internationale a largement cautionnées.

Les conflits répétés dans les provinces orientales du pays ont sérieusement entravé les efforts de renforcement des capacités administratives et institutionnelles car d'importantes ressources ont dû être consacrées aux problèmes sécuritaires et humanitaires engendrés par ces conflits. La question des décaissements non conformes présentée aujourd'hui au Conseil découle essentiellement de l'insuffisance de ces capacités et des changements intervenus dans la direction du Ministère des finances en 2006 et au début de 2007. Mes autorités de la République du Congo ont réalisé—et continuent de réaliser—des progrès sensibles pour combler ces lacunes, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques et des dépenses urgentes de l'État; elles se sont efforcées de satisfaire aux conditions requises pour obtenir une dérogation pour le non-respect des critères de réalisation qui est à l'origine de ces décaissements non conformes.

COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONÉES ET DEMANDE DE DÉROGATIONS

Les autorités de la RDC ont répondu au Directeur général qui leur demandait de faire part de leurs vues s'agissant de l'éventuelle inexactitude des informations communiquées; elles ont notamment fourni des détails techniques sur les dépenses non autorisées entre le 1^{er} mars et le 22 juillet 2005 qui avaient été enregistrées dans les livres de la banque centrale (BCC) sous le poste soit « Créances nettes sur l'État », soit « Autres postes nets » en attendant leur régularisation pour être transférées à la « position nette de l'État ». Dans ce courrier, les

autorités ont réaffirmé leur bonne volonté et l'importance qu'elles accordaient à la transparence, au libre accès aux données et à la collaboration.

En outre, il est certifié dans le rapport d'audit spécial des comptes de suspens demandé par les autorités à un cabinet international et qui couvre la période qui va de janvier 2002 à décembre 2007 (« l'audit spécial de juin 2008 ») que les réformes de la gestion des finances publiques avaient progressé et qu'en particulier, aucune nouvelle transaction n'avait été enregistrée dans les comptes de suspens et qu'il avait été mis fin aux pratiques qui étaient à l'origine de la création de ces comptes. Les insuffisances qui subsistent relevées dans le rapport d'audit, et que les autorités s'étaient engagées en septembre 2008 à corriger, ont été neutralisées, toutes conformément aux recommandations de l'audit spécial et du rapport d'évaluation des sauvegardes de janvier 2008 :

Tous les paiements relatifs aux dépenses urgentes de l'État, y compris ceux dont l'ordonnancement n'est pas informatisé, sont logés, jusqu'à leur régularisation, dans un sous-compte du Compte général du trésor (CGT) plutôt que dans les comptes de suspens de la BCC. Il convient de relever que depuis le 1^{er} novembre 2008, tous les paiements relatifs aux dépenses urgentes de l'État ont été effectués uniquement sur la base d'une autorisation préalable écrite du Ministère des finances ;

L'encours des soldes des transactions de l'État logés dans les comptes de suspens de la banque centrale entre janvier 2002 et février 2008 ont été régularisés à la fin de décembre 2008 avec une opération ponctuelle de transfert des soldes au Compte général du trésor de l'État ;

De nouvelles procédures écrites de suivi des paiements, de la comptabilité et de la régularisation des paiements pour dépenses urgentes ont été adoptées par décret interministériel à la fin de décembre 2008 et sont strictement respectées. Ce décret prévoit une définition claire et plus transparente de « dépenses d'urgence de l'État ».

De plus, s'agissant de la régularisation des paiements dont l'ordonnancement n'est pas informatisé, les autorités ont commencé à observer les nouvelles procédures qui prévoient une nouvelle date-butoir statutaire de 30 jours (au lieu des 72 heures accordées précédemment), ce qui permet une régularisation dans des délais plus raisonnables, eu égard aux contraintes de capacités institutionnelles. Ce processus de régularisation responsabilise davantage chaque personne qui s'acquitte de ses fonctions sous la surveillance renforcée du Premier Ministre et des Ministres des finances et du budget.

Au vu des mesures correctrices prises par les autorités qui ont permis d'atteindre les objectifs du programme, d'établir de bons antécédents dans le respect des procédures budgétaires appropriées et compte tenu du fait que les écarts par rapport aux critères de réalisation, qui

sont à l'origine de l'inexactitude des informations communiquées, sont mineurs, les autorités sauraient gré au Conseil d'administration d'examiner favorablement la recommandation du Directeur général relative aux dérogations pour non-observation de ces critères de réalisation.

DEMANDE D'ASSISTANCE AU TITRE DE LA FACILITÉ DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS EXOGÈNES

Les difficultés que présentent l'environnement extérieur actuel, qu'illustre la chute libre des prix des produits d'exportation de la RDC conjuguée aux chocs des problèmes de sécurité et des catastrophes humanitaires dans les régions orientales du pays, ont exercé des pressions sans précédent sur les réserves internationales brutes. L'impact de la crise financière mondiale sur l'économie congolaise devrait s'aggraver en 2009, transmis par le canal des échanges (terme des échanges et volumes), des investissements directs étrangers et des envois de fonds. Compte tenu de la détérioration de la position de la balance des paiements sous l'effet de ces pressions, les autorités demandent au FMI une assistance au titre du volet rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes.

Les effets récents de la crise financière mondiale ont nettement intensifié les pressions sur les recettes de l'État et la position de la balance des paiements. Le cours mondial du cuivre, du cobalt et du diamant—les produits d'exportation les plus importants de la RDC—a dévissé. Un grand nombre d'exploitants miniers ont déjà ralenti la production ou cessé leurs activités et à ce jour, plus de 200 000 emplois ont été perdus. La croissance économique en 2008 a dû être révisée à la baisse de deux points de pourcentage, à 8 %. Parallèlement, les réserves internationales brutes subissaient des pressions croissantes et leur niveau est tombé en janvier 2009 à un montant équivalant à moins de deux jours de couverture des importations hors aide. Le taux de change s'est aussi brutalement déprécié à la fin de décembre 2008 et en janvier 2009. Les effets de la crise financière mondiale sur l'économie congolaise devraient s'accroître en 2009, notamment avec une dégradation encore plus marquée des termes de l'échange et une diminution des IDE. La contraction des envois de fonds amplifierait aussi les pressions sur la balance des paiements. C'est pourquoi, la RDC a un besoin urgent du soutien financier du FMI et du reste de la communauté internationale, en particulier pour accumuler des réserves internationales brutes et accroître la capacité de l'économie congolaise à réagir aux chocs futurs. Mes autorités sollicitent une assistance du FMI au titre du volet d'accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes.

Pour redresser la situation, les autorités ont resserré la politique budgétaire, tandis que la Banque centrale relevait son taux d'intérêt indicatif et le niveau de réserves obligatoires pour éponger la liquidité excédentaire. Les autorités sont déterminées à mener des politiques budgétaire et monétaire prudentes en 2009 pour faire face aux chocs, notamment moyennant des efforts destinés à accroître les recettes, adhérer à un budget basé sur les encaissements-décaissements et à améliorer la composition des dépenses en maîtrisant les excès, le but étant

de maintenir le déficit à un niveau soutenable et de miser sur un crédit net à l'État nul. L'administration centrale veillera aussi à la mise en œuvre de la politique de décentralisation requise par la constitution, en continuant à gérer la masse salariale des fonctionnaires des provinces et en alignant les transferts au titre des programmes d'investissement dans les provinces sur leur capacité de gestion institutionnelle. Mes autorités de la RDC se tiennent prêtes à prendre des mesures budgétaires correctrices supplémentaires si le soutien extérieur au budget les recettes intérieures sont inférieurs aux attentes. S'agissant de la politique monétaire, la BCC restera vigilante afin de contenir l'inflation et d'atteindre un niveau acceptable de réserves officielles brutes dans le contexte d'un régime de change souple.

CONCLUSION

Les autorités de la RDC ont bien avancé pour remédier de manière crédible et effective aux problèmes de gestion des finances publiques qui sont à l'origine des décaissements non conformes dans le cadre du dernier accord au titre de la FRPC et des décaissements au titre de l'assistance intérimaire PPTE effectués sur la base d'informations inexacts. Avec nous, elles pensent sérieusement qu'elles ont satisfait aux conditions d'une dérogation pour non-respect des critères de réalisation. La rapide intervention du FMI en RDC a été cruciale pour réussir à préserver la stabilité macroéconomique et progresser vers une robuste croissance en 2002–06.

Alors que l'espoir renaît en RDC, avec les nouveaux efforts déployés pour la réconciliation et la paix dans le contexte d'une bonne coopération régionale, il est essentiel que FMI offre à la RDC une marge de manœuvre financière afin de lui permettre de mener des politiques favorisant la stabilité macroéconomique et de reprendre ses efforts de développement dans un environnement mondial particulièrement difficile. Les effets courants et attendus de la crise financière mondiale justifient la demande par les autorités de la RDC d'une assistance du FMI au titre de la Facilité pour la protection contre les chocs exogènes. Elles continuent d'accorder la plus grande importance à leur coopération avec le FMI pour atteindre leurs objectifs de développement. Je saurais gré au Conseil d'administration de soutenir les recommandations du Directeur général sur la question de la communication d'informations erronées, d'approuver la demande des autorités de la RDC d'une assistance dans le cadre du volet d'accès rapide de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et, plus généralement, de ne pas relâcher le soutien financier et technique du FMI à la RDC.